

Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages

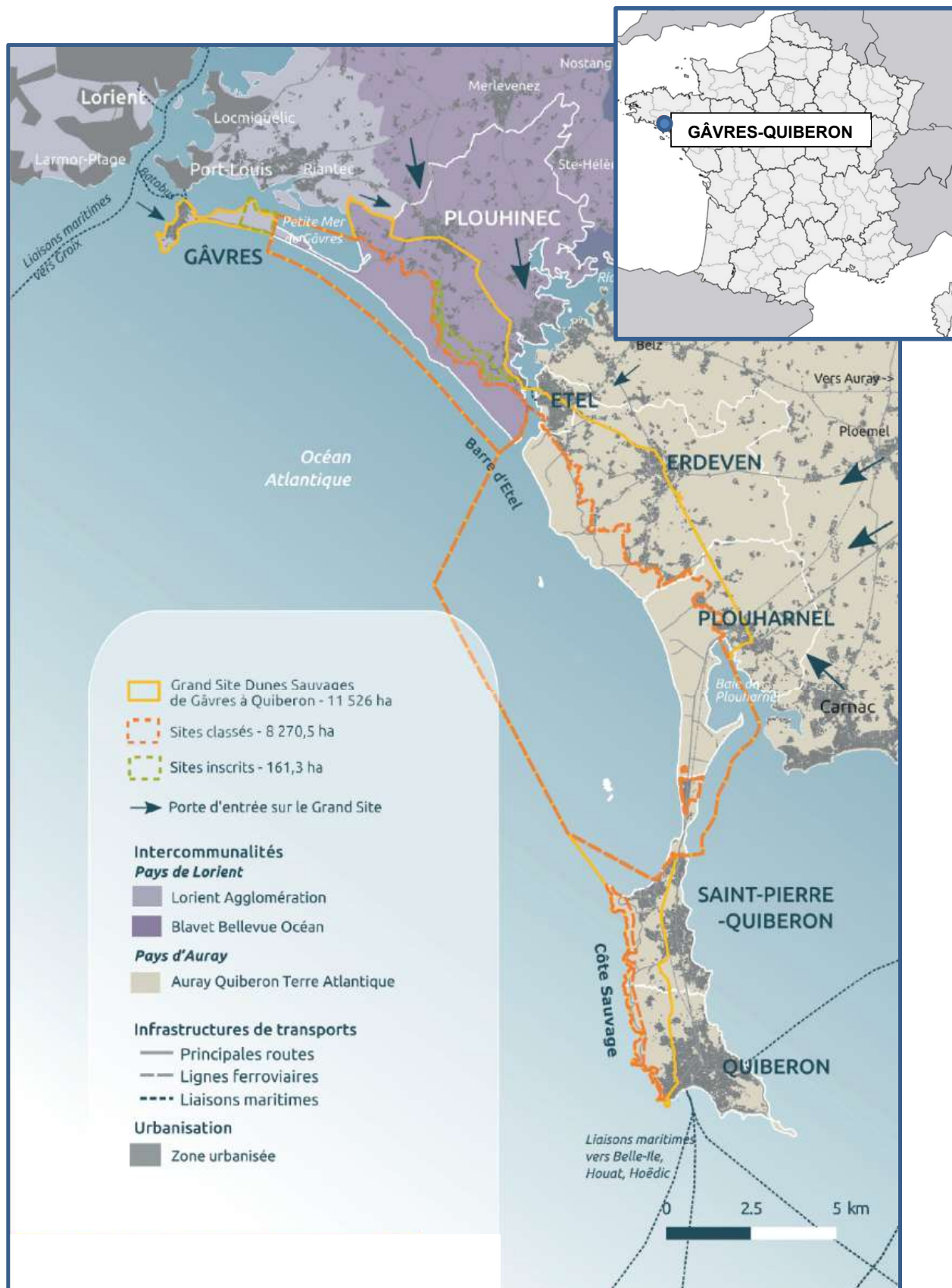
Séance du 1^{er} octobre 2026

Renouvellement du label Grand Site de France « Dunes sauvages de
Gâvre à Quibou »

Rapport IGEDD n° 016062-01
établi par

Serge BRENTRUP
Inspecteur général

Octobre 2026



Le Grand Site, les intercommunalités et les infrastructures - source : dossier de candidature au renouvellement du label « Dunes sauvages de Gâvres à Quiberon » de juillet 2024.

1. Un arc côtier soumis à une forte pression touristique

La demande de renouvellement du label Grand Site de France, qui est aujourd'hui soumise à l'avis de votre commission, sept ans et demi après la première labellisation¹ concerne l'un des paysages majeurs de la côte sud de Bretagne, les « dunes sauvages de Gâvres à Quiberon ».

Formant une longue courbe de dunes reliées par deux grands tombolos à deux presqu'îles rocheuses (Gâvres et Quiberon), la bande littorale s'étend sur un linéaire de plus de 35 kilomètres, avec au centre un immense cordon dunaire uniquement interrompu par l'embouchure de la rivière d'Etel. A l'arrière de cette bande, villages et stations balnéaires se sont développés et attirent en saison des centaines de milliers d'adeptes de nature et de sports nautiques. L'ensemble est bordé par trois bassins maritimes, véritables « mers intérieures » : au nord, la Petite Mer de Gâvres, au centre la ria d'Etel et, au sud, la baie de Plouharnel.

Si le site n'est pas « spectaculaire », son rivage a été préservé de l'urbanisation par une servitude militaire et on peut le considérer aujourd'hui comme le plus vaste espace littoral encore naturel de Bretagne. Les carrières de sable qui avaient pris un caractère quasi industriel après les années 1930, ont subsisté jusque dans les années 1960-70. Le tourisme initié au XIX^e siècle sur la presqu'île de Quiberon, s'est ensuite étendu à l'ensemble de l'arc dunaire dans les années 1970. On s'y garait alors directement sur la plage ou dans la dune, et le tourisme générait campings, parkings et résidences secondaires, provoquant appauvrissement, érosion et pollution des milieux naturels.

La pression touristique sur ces milieux est aujourd'hui toujours forte, les études de notoriété montrent que le site reste l'un des plus fréquentés de Bretagne, notamment en période estivale, lorsque les plages connaissent un afflux massif. Quant à la presqu'île de Quiberon, elle attire les visiteurs toute l'année, avec plus d'un million de vacanciers qu'il faut accueillir et guider, afin d'éviter la dégradation de ces milieux fragiles.

Le territoire fait l'objet d'une dynamique de population importante. En effet, entre 2015 et 2021, la population des sept communes du Grand Site a augmenté² de 0,47% selon l'INSEE (contre 0,43% au niveau national), soit une augmentation de 983 habitants depuis 2012 (voir annexe 7).

Les paysages bénéficient d'un nombre de protections important : le site classé de la côte sauvage de la presqu'île de Quiberon (1936) ; le site classé des dunes et étangs littoraux de Gâvres et de Plouhinec (1977) ; deux sites inscrits des zones dunaires de Gâvres et de Plouhinec (1981), et enfin le site classé des dunes de Plouharnel et d'Erdeven en 2023³ d'une superficie de 6 825 hectares dont près de 5 482 hectares de surface maritime.

De l'Opération Grand Site au label Grand Site de France

Les premiers aménagements ont été réalisés dans les années 1980, lorsque la question de la dégradation du milieu naturel commence à se poser, mais il faut attendre 1993 pour qu'une prise de conscience réelle mène à une action coordonnée qui générera le premier dossier d'Opération Grand Site. Quatre années plus tard, en 1997, ces réflexions aboutiront à la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU), qui regroupe sept communes (Gâvres, Plouhinec, Etel, Erdeven, Plouharnel, Saint-Pierre-Quiberon et Quiberon).

Le SIVU lancera plusieurs actions dans la foulée, telles un observatoire photographique du paysage, un diagnostic paysager, la remise en service d'un bac saisonnier sur la ria d'Etel ou encore des chantiers expérimentaux sur la Côte sauvage. Un programme ambitieux de travaux suivra, validé par la commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP) en décembre 2001, lequel sera mis en œuvre de 2002 à 2006. Suite à la catastrophe de l'Erika en décembre 1999 des financements permettront la réalisation d'une première tranche de travaux qui s'est traduite notamment par la requalification des paysages dégradés, le recul des parkings, la réalisation d'une tranche de travaux pour la création de la voie verte entre Quiberon et la ria d'Etel.

¹ Demande d'attribution du label Grand Site de France à la CSSPP du 15 novembre 2018.

² Gâvres et Quiberon : -0,4% et -0,9%, Erdeven : +1,7%.

³ Décret du 29 août 2023 portant classement, parmi les sites du département du Morbihan, du site des dunes de Plouharnel et de Erdeven avec le domaine public maritime sur les territoires des communes de Erdeven, Etel, Plouharnel et Saint-Pierre-Quiberon.

Le SIVU, devenu opérateur Natura 2000 (directive « Habitats, faune, flore » et directive « oiseaux ») sur le massif dunaire, réalisera des travaux de restauration et de protection financés par un programme « LIFE Nature »⁴. Devenu syndicat mixte (lorsque la commune de Gâvres a été remplacée par la communauté d'agglomération de Lorient) il effectue un bilan complet avec l'aide de l'État, après avoir été confronté à la crise de l'échouement du cargo TK Bremen en décembre 2011 sur la plage d'Erdeven.

Le périmètre de l'OGS⁵, en vigueur aujourd'hui, au-delà du seul massif dunaire, a été validé sur une superficie de 11 526 hectares, dont 5 183 hectares terrestres.

En 2014, le syndicat mixte lance un nouveau programme de travail avec l'État, sur trois ans, qui prévoit des actions d'expertise, d'accompagnement, de communication et comporte quelques travaux de restructuration de stationnements et le prolongement de la voie verte vers le nord. Le label Grand Site de France lui est attribué le 24 décembre 2018 sous l'appellation « Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon ». Dans un programme sexennal, de 2019 à 2024, le syndicat s'est engagé à poursuivre ses actions et à transmettre son savoir-faire et ses connaissances au plus grand nombre.

Le syndicat mixte mène ses actions en collaboration et en concertation avec de multiples partenaires : propriétaires fonciers publics, services de l'Etat, acteurs du tourisme et des sports de pleine nature (offices de tourisme, associations de professionnels, école nationale de voile et des sports nautiques, etc.). Il travaille également avec les associations naturalistes (Bretagne Vivante, LPO) et avec l'association « Paysages de Mégalithes », dans le Bien inscrit⁶ sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco (mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan)⁷.



Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan et vue du littoral, source : photo de gauche : <https://morbihan.com/decouvrir/le-morbihan-et-ses-perles-bretonnes>, photo de droite SB, juin 2025.

2. Le cadre réglementaire dans le périmètre du Grand Site

On identifie dans le périmètre du Grand Site de France trois sites classés et deux sites inscrits, protégés entre 1936 et 2023.

Les sites classés et inscrits représentent aujourd'hui 73% de la surface du Grand Site, dont 44% en partie terrestre (voir carte page 6).

2.1 La Côte Sauvage de la presqu'île de Quiberon : site classé parmi les monuments naturels et les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, par arrêté du 7 mai 1936, d'une superficie de 139 hectares sur les communes de Quiberon et Saint-Pierre-Quiberon.

⁴ Programme « LIFE Nature » dont l'objectif est notamment la fixation des dunes ou la lutte contre les espèces invasives.

⁵ En 1997, création d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) EN 1997 regroupant sept communes : Gâvres, Plouhinec, Etel, Erdeven, Plouharnel, Saint-Pierre-Quiberon et Quiberon et un programme validé en CSSPPP en décembre 2001.

⁶ La candidature Unesco a été validée le 12 juillet 2025.

⁷ Près de 550 sites mégalithiques sont recensés autour de l'actuel golfe du Morbihan et de la baie de Quiberon. Le secteur s'étend de la ria d'Etel à la presqu'île de Rhuys.

2.2 Les dunes et étangs littoraux de Gâvres et de Plouhinec : ce site qui s'étend sur les communes de Gâvres et de Plouhinec a été classé parmi les sites pittoresques du département du Morbihan, par décret du 22 novembre 1977 et s'étend sur 1 306 hectares. Il est complété par deux sites inscrits parmi les sites pittoresques du département du Morbihan (arrêté ministériel du 3 mars 1981) : les zones dunaires - exclues du classement en 1977 et le secteur ouest du périmètre qui comprend une partie du tombolo et des marais de Kersahu sur environ 60 hectares.

2.3 Les dunes de Plouharnel et d'Erdeven : ce site a été classé le 29 août 2023 suivant les critères pittoresque et scientifique, sur une superficie de 6 915 hectares, dont 1 365 hectares de terres. Le classement assure la préservation des paysages et des écosystèmes dunaires (dunes, étangs, dépressions humides intra dunales, landes, prairies) et de la mémoire du site (site archéologique de Téviec, théâtre des combats contre-révolutionnaires du secteur de Plouharnel, complexe du Bêgo de la Seconde Guerre mondiale).

Les autres mesures de protections

Le territoire compte également de nombreux inventaires scientifiques (ZNIEFF, ZICO) et est intégré dans trois périmètres Natura 2000 (deux zones de protection spéciale (ZPS) et une zone spéciale de conservation (ZSC)) :

- la ZPS dite Baie de Quiberon (fond de la Baie de Plouharnel et périmètre autour de l'îlot de Téviec) gérée par le syndicat mixte « Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon » ;
- la ZPS dite Rade de Lorient (pour partie : fond de la Petite Mer de Gâvres et étangs de Kervran Kerzine) gérée par « Lorient Agglomération » ;
- la ZSC Massif dunaire Gâvres Quiberon et zones humides associées, gérée par le syndicat mixte « Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon ».

Le Grand Site comporte également :

- trois arrêtés de protection de biotope (îlots de Roëlan et de Téviec, une partie de la Petite Mer de Gâvres) ;
- 28 monuments historiques (24 classés et 4 inscrits), dont une majorité de monuments mégalithiques ;

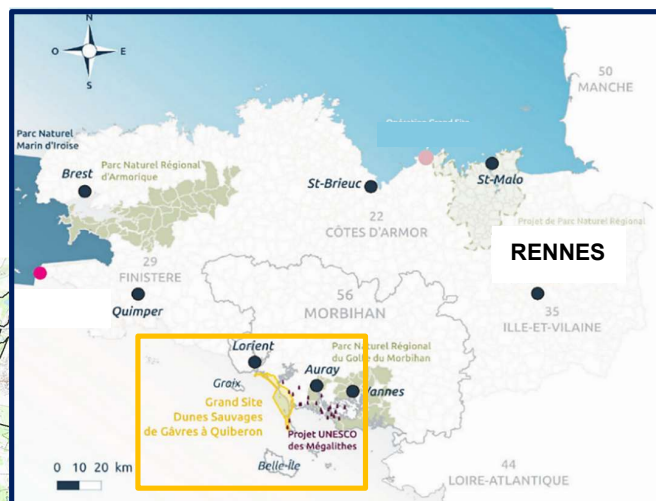
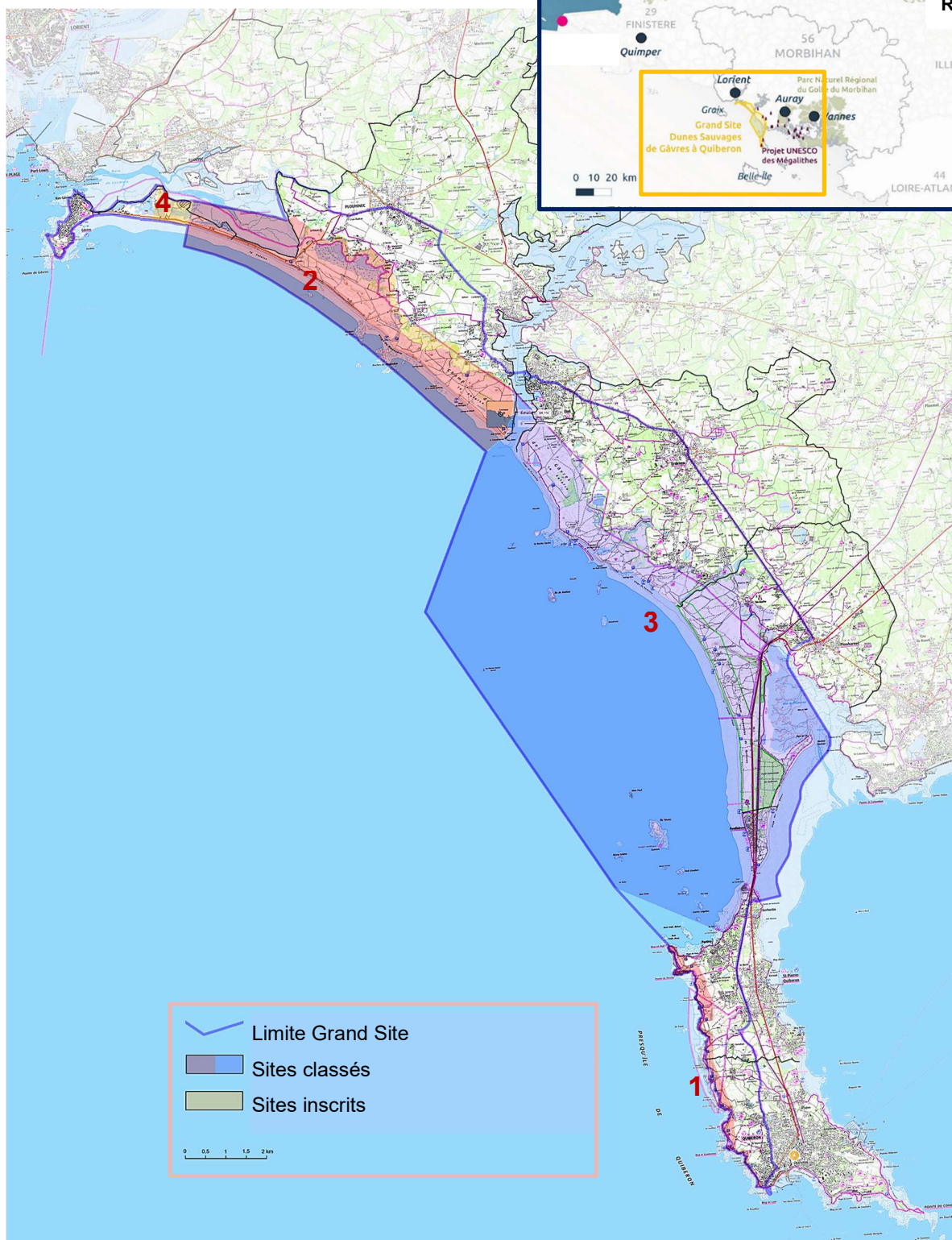
et pour mémoire, l'inscription des mégalithes de Carnac et du sud Morbihan sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco.

La richesse exceptionnelle du patrimoine floristique de ce site est due à la diversité des milieux. Près de 700 espèces végétales ont été recensées sur le périmètre du Grand Site (soit plus du tiers de la flore armoricaine). 130 d'entre elles sont considérées comme rares ou menacées. Le site possède, pour huit d'entre elles, une responsabilité majeure en termes de conservation. Il compte également de nombreuses espèces animales rares, voire uniques en Bretagne. 46 espèces animales, considérées comme rares ou menacées en France et dans la région, ont ainsi été recensées, dont six d'entre elles présentent un enjeu de conservation majeur (des insectes - Cordulie à taches jaunes, Cardinal, Azuré du thym, etc., et des chiroptères).

La frange côtière est également protégée par la loi Littoral et régie par des documents d'urbanisme. Les sept communes sont en effet dotées de plans locaux d'urbanisme et deux schémas de cohérence territoriale (pays de Lorient et pays d'Auray) s'appliquent sur le territoire.

Quatre grands propriétaires occupent le littoral, de Gâvres à Quiberon : le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL), le conseil départemental du Morbihan au titre des espaces naturels sensibles (ENS), l'Office national des forêts (ONF), ainsi que le ministère des armées sur le secteur de Plouhinec et le fort de Penthièvre à Saint-Pierre-Quiberon. Les propriétés publiques sont complétées par des parcelles communales.

Par l'intermédiaire de conventions, le syndicat mixte est gestionnaire ou co-gestionnaire des terrains du CELRL, des ENS du département et de certains terrains de l'ONF, il collabore avec l'Armée à la gestion écologique de ses propriétés. Ces protections foncières ont limité la pression urbaine sur le massif dunaire.



L'OGS Gâvres-Quiberon - Dessin JL Cabrit sur fond IGN Géoportail, actualisé SB

3. Rappel des recommandations de la CSSPP de novembre 2018 relative à la demande d'attribution du label Grand Site de France

Deux recommandations relatives à l'identité du paysage et aux limites du Grand Site ont été émises lors de la CSSPP du 15 novembre 2018 : apporter une vigilance particulière à la limitation des aménagements et leur sobriété, et porter la réflexion sur l'extension du périmètre à terme.

Lors de cette première période de labellisation, le syndicat s'est attaché à créer un *consensus* autour de l'identité paysagère du site en élaborant notamment des projets et des aménagements intégrés dans le site et une valorisation des paysages en harmonie avec une logique de sobriété et de limitation des aménagements. La « *modestie des aménagements, mais aussi leur réversibilité* », pour reprendre les termes employés par l'inspecteur général dans son rapport de 2018, a bien été intégrée.

La seconde suggestion portait sur les limites du Grand Site qui ne couvrait pas la totalité des superficies communales. L'ambition affichée de maîtriser l'urbanisation des communes du Grand Site, en retrait des zones côtières, devait logiquement se traduire par une réflexion sur l'extension des limites du Grand Site au niveau de la petite mer de Gâvres, cette extension devant permettre la maîtrise de la totalité des horizons du secteur, en cohérence avec l'arrêté de biotope sur le fond de la baie. Par ailleurs, l'État a proposé le site de la Ria d'Etel sur la liste des sites majeurs restant à classer dans l'Instruction du Gouvernement du 18 février 2019. La mise en œuvre de ce projet pourrait constituer un accompagnement au projet de protection et de valorisation des sites.

Si le syndicat mixte est resté vigilant pour minimiser les impacts des aménagements sur le paysage et s'il s'est concentré sur la réalisation de son programme d'action, il n'a pas mené une réflexion poussée sur la révision du périmètre.

4. Bilan du programme d'actions 2019 - 2024

Les projets de la première période de labellisation (2019-2024) se sont appuyés sur les actions engagées depuis la fin des années 1990, avec notamment deux opérations majeures, le programme LIFE Nature et Natura 2000. Ces actions se sont inscrites essentiellement dans une démarche de protection des patrimoines et en particulier du patrimoine naturel.

L'évaluation faite par le Grand Site dans son dossier de renouvellement de 2024 témoigne des évolutions des actions engagées au travers des treize axes stratégiques présentés dans le dossier de candidature du label en 2017. Elle y intègre les points de vigilance abordés lors de la présentation du dossier en CDNPS et en CSSPP de 2018. Le programme d'actions s'est articulé autour de 4 enjeux :

1. Préserver, gérer et valoriser les patrimoines ;
2. Structurer un accueil de qualité et durable ;
3. Offrir une découverte unique des Dunes Sauvages ;
4. Construire un projet de territoire attractif et innovant.

Sur l'extension du périmètre du Grand Site : Action non réalisée

Durant cette première période de labellisation, le syndicat a évalué la pertinence d'un nouveau périmètre pour englober l'ensemble de la presqu'île de Quiberon, les ensembles agglomérés des bourgs et l'anse du Pô. Cette extension permettrait notamment la création des portes d'entrée du Grand Site et l'application du cahier de recommandations. Cependant, le syndicat n'a pas souhaité élargir le périmètre durant la première période de labellisation « *perturbé par deux années de COVID et une nouvelle organisation de ses services* »⁸. Il souhaite aujourd'hui intégrer à la réflexion une approche plus large et plus sensible pour adapter le périmètre à une prise en compte des unités paysagères et des covisibilités. Ce que l'on peut encourager et recommander en priorité.

Sur la prise en compte des paysages dans les documents et les projets d'urbanisme

Le syndicat a accompagné notamment les communes de Plouharnel et de Quiberon dans leurs révisions de PLU démarrées en 2022.

⁸ Retranscription des propos du GS dans le dossier de candidature au renouvellement du label Grand Site de France, page 63.

Sur la réalisation d'un cahier de recommandations paysagères et architecturales

Initialement envisagé comme un cahier de recommandations paysagères et architecturales, le document s'est, dans un premier temps, concentré sur le volet paysager. Après un an de travail, d'échanges et de concertation, le cahier des recommandations paysagères a été validé en décembre 2022. Le cahier comporte un diagnostic paysager, les enjeux et les orientations pour le territoire, ainsi qu'un programme d'actions autour de trois axes. Son intégration dans les documents d'urbanisme est recommandée, pour lui garantir un caractère opérationnel.

Sur la gestion des espaces naturels destinée à favoriser le maintien et le développement de la biodiversité

En avril 2019, le Comité de Pilotage du site Natura 2000⁹ a décidé d'engager une procédure d'évaluation et de révision du document d'objectifs (DOCOB) pour réajuster les actions initialement prévues. Le syndicat mixte a mené en collaboration avec les services de l'Etat et les partenaires locaux un important travail permettant d'élaborer un nouveau DOCOB constitué de trois tomes et validé en décembre 2022.

En parallèle, l'OFB a lancé, fin mars 2020, la réalisation d'une étude cartographique des habitats marins du site Natura 2000 « Massif dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associées ». La cartographie a été directement intégrée au DOCOB.

Sur la gestion et l'entretien des espaces naturels et des équipements d'accueil

De nouveaux aménagements ont été entrepris notamment pour la canalisation des sentiers et l'organisation des circulations afin de limiter le sur-piétinement et le dérangement de la faune sauvage.

Entre 2019 et 2023, 25 kilomètres de clôtures ont été posés afin de délimiter et de sécuriser les sentiers. Le syndicat mixte effectue également un allègement progressif des aménagements (dépose de ganivelles, réduction des hauteurs, etc.) pour diminuer leurs impacts dans le paysage. Il travaille également à adapter ces aménagements au recul du trait de côte et à lutter contre l'érosion avec notamment des travaux de recul de sentier côtier comme à Quiberon ou des travaux de pose ou de reprise de ganivelles comme à Erdeven.



Dépose de ganivelles dans le Grand Site en 2022, Source : dossier de candidature au renouvellement du label grand Site de France « Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon » de juillet 2024

Les équipes du syndicat mixte luttent aussi contre l'enrésinement de la dune grâce notamment aux travaux réalisés avec l'ONF, les services communaux et aux chantiers pédagogiques des lycées pro-

⁹ Le syndicat mixte a été reconnu opérateur local Natura 2000 en 2001.

fessionnels du secteur. L'ONF a notamment mené en 2022 et en 2023 une grande opération d'abatage de pins sur la dune grise visant à rouvrir le paysage, favoriser les habitats dunaires et restaurer les zones humides. On retient notamment que l'étude paysagère achevée en 2020 comporte quatre phases d'étude et que le syndicat mixte a créé en 2023 un poste permanent de paysagiste-concepteur au sein de son équipe.



Progression de la dune blanche - extrait de l'OPP technique 2021 et 2025, source : dossier de candidature, dossier complémentaire dans le cadre de la visite d'inspection générale du 17 au 19 juin 2025.

5. Le programme d'actions 2025/2032 et les actions à souligner dans le projet

Dans un contexte de dérèglement climatique avéré, et en particulier sur ce territoire littoral (canicules, sécheresse et incendies à l'été 2022, tempêtes, submersions marines, recul du trait de côte, inondations à l'automne 2023, etc.), le Grand Site s'est engagé dans un programme d'actions qui vise à préserver et à valoriser le paysage naturel en répondant aux enjeux existants et à venir.

Pour la période 2025/2032, notamment, l'objectif du Grand Site est d'assurer la durabilité du territoire en répondant à quatre enjeux qui doivent contribuer à limiter les effets du changement climatique et s'y adapter au mieux, tels que : maintenir et favoriser la biodiversité (faune, flore et habitats), limiter les émissions de gaz à effet de serre (développement des mobilités douces et partagées), former et sensibiliser les acteurs locaux (acteurs économiques, élus et habitants, etc.).

Le programme d'actions tend à un équilibre entre préservation des patrimoines paysagers, naturels et culturels et la réponse aux besoins des générations présentes et futures dont les piliers fondamentaux sont : préserver le grand paysage et le patrimoine naturel, valoriser le paysage bâti et préserver le patrimoine culturel, favoriser une gestion de la fréquentation au service de la valorisation et la préservation des patrimoines, ainsi que la diffusion et la transmission des valeurs et des richesses du territoire.

5.1 Les principaux enjeux affichés

Enjeu 1 : préserver le grand paysage et le patrimoine naturel ;

Enjeu 2 : valoriser le paysage bâti et préserver le patrimoine culturel ;

Enjeu 3 : favoriser une gestion de la fréquentation au service de la valorisation et la préservation des patrimoines ;

Enjeu 4 : diffuser et transmettre les valeurs et les richesses du territoire.

S'y ajoute un **enjeu transversal** : animer la démarche Grand Site de France dans un contexte de changement climatique.

Concernant cet enjeu transversal, le syndicat mixte annonce son intention de réaliser un diagnostic des conséquences du changement climatique qui permettra de mieux évaluer les capacités d'adaptation et les mesures à mettre en place ou à renforcer sur le territoire.

Ce qu'on ne peut que conforter et recommander dans les meilleurs délais, au regard des conditions météorologiques¹⁰.

¹⁰ Canicules de fin juin 2025 et de l'été 2026, recul de la dune à Kerouriec et Kerminihy en février 2026, etc.

Enjeu 1

Dans le cadre du nouveau programme d'actions proposé, le premier enjeu porte sur la mise en valeur des paysages, et notamment sur la résorption des « points noirs » paysagers et la prise en compte des paysages plus méconnus du territoire, à savoir les « paysages d'arrière dune ». La question de la vigilance apportée à l'évolution de ces paysages reste d'actualité, tout comme l'appui à la sensibilisation du public à ce patrimoine en mouvement (habitants ou visiteurs).

L'action relative au patrimoine bâti sur le Grand Site, Action fléchée 1.3.1 en 2019 et poursuivie au projet 2025-2032.

Le syndicat mixte a engagé des travaux de valorisation du fort de Porh Puns, fort du XVII^e siècle intégré dans le dispositif de défense de la rade de Lorient et de la Compagnie des Indes à Port Louis. Les remparts ouest et est, qui menaçaient de s'effondrer, ont été confortés. Les garde-corps et les grilles sont en cours de restauration. Les abords du fort ont été protégés et valorisés (encadrements des cheminements, sécurisation de l'accès à la plage, etc.).



Le fort de Porh-Puns à Gâvres, source : dossier de candidature au renouvellement du label « Dunes sauvages de Gâvres à Quiberon » de juillet 2024 - photos novembre 2018 (dossier) et juin 2025 (SB).

Au regard des frais conséquents qu'occasionnent l'entretien et la restauration d'un tel patrimoine, inscrit en tant que monument historique depuis 2017, on peut s'interroger sur la conservation du bien par le syndicat mixte. En effet, celui-ci requiert un budget conséquent et une réflexion sur son transfert de propriété au niveau de la commune de Gâvres ou de l'intercommunalité, mieux armée pour répondre aux désordres futurs serait la bienvenue. Enfin, l'attribution d'un usage culturel pour le fort en lien avec les attendus du Grand Site et l'histoire d'un monument qui a conservé les traces des différentes périodes au gré de l'évolution des techniques militaires, est à étudier.



Depuis le fort de Porh-Puns, à Gâvres, état des lieux avant et après travaux, source : dossier de candidature au renouvellement du label « Dunes sauvages de Gâvres à Quiberon » de juillet 2024 - photos novembre 2018 (dossier) et juin 2025 (SB).

Les actions 1.1.1, 1.1.3, 1.2.1

Une opération de protection de la dune et des sentes entre la plage et la zone de stationnement a été effectuée par le syndicat mixte, notamment par la mise en place de clôtures en bois et de fils galvanisés. Le partenariat avec l'ONF est, en ce sens, très positif.

La réduction des sentiers a favorisé le développement de la végétation dunaire et la quiétude de la faune. Parallèlement, l'abattage des résineux sur la dune a permis de rouvrir le paysage. Quant aux plantations nouvelles, elles vont densifier progressivement le cœur de la forêt domaniale.

Enjeu 2

Le syndicat mixte a choisi de remettre les paysages vivants et habités au cœur de la démarche de valorisation de ces derniers pour préserver leurs patrimoines et valoriser le cadre de vie des habitants. La perception des dunes sauvages est dépendante de celle de son « écrin », à savoir les bourgs et les villages. Le syndicat doit donc s'assurer de la valorisation de ces paysages urbains et de leurs lisières (nouveaux aménagements et infrastructures), pour les intégrer le plus harmonieusement possible dans le maintien et l'affirmation de « l'esprit des lieux » affirmé dans le dossier de renouvellement de son label.

L'action 2.2.3 - « participer au projet d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco des mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan », qui concerne cinq communes du Grand Site, est confortée par l'avis favorable du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et le vote favorable à l'unanimité du Comité du patrimoine mondial qui s'est tenu à Paris le 12 juillet 2025. Cette reconnaissance supplémentaire à ce territoire d'exception semble inquiéter certains élus, notamment sur la question de la fréquentation en augmentation constante. Concernant ces éléments mégalithiques et leur gestion conservatoire, le soin apporté à leur accès, à leurs abords et à leur révélation dans le paysage deviennent des enjeux prépondérants pour le territoire.

Enjeu 3

Le Grand Site connaît une forte fréquentation en période estivale, accueillant actuellement 1,5 million de visiteurs (mise en place des dispositifs de comptage et test des outils de suivi en temps réel du remplissage des parkings). L'objectif est donc de mettre en œuvre les conditions nécessaires à l'accueil et à la circulation des visiteurs tout en garantissant la préservation du patrimoine naturel et paysager.

Sur l'action 3.1.1, dite « action mobilités »

Le train qui assure la liaison pour les visiteurs et les habitants, appelé « Tire-bouchon », créé en 1985 pour désengorger la route unique qui mène à Quiberon, roule sur 26,5 km durant les week-ends, de juin à septembre, et tous les jours en juillet et août. Des travaux ont été projetés dès l'automne 2025 au regard de la vétusté de la voie ferrée. Identifiée dans le programme précédent, en tant qu'action 2.4.2 - accessibilité à la presqu'île de Quiberon, cette action fait l'objet d'études par « l'intercommunalité Auray Quiberon Terre Atlantique » (AQTA) depuis 2019.

Cette alternative à la voiture qui génère des embouteillages réguliers, d'où son nom (Tire-bouchon), gagnerait à être prolongée toute l'année, comme desserte régulière pour les habitants qui semblent en être particulièrement demandeurs et contribuerait au désengorgement de la route. En outre, une identité propre pourrait être donnée à ce train particulier qui traverse le site classé, à l'instar des « *trains pas comme les autres*¹¹ ».

Enjeu 4

Cet enjeu doit renforcer et pérenniser ses actions pour permettre aux visiteurs et à la population d'appréhender et de comprendre ce qu'ils perçoivent dans le Grand Site.

Les actions 4.1.1 et 4.1.4, sur le volet tourisme et la sensibilisation du public

Depuis l'été 2024, le syndicat mixte a développé un outil de médiation original et mobile : une remorque aménagée disposant de multiples outils pédagogiques qui permettent de sensibiliser les visiteurs aux enjeux du Grand Site. La remorque baptisée « Voyageuse des Dunes Sauvages » est le fruit des réflexions menées dans le cadre du schéma d'accueil et d'interprétation du Grand Site. Son volet pédagogique chez les petits - comme chez les grands - est à souligner.

¹¹ Série documentaire française diffusée à partir de janvier 1987 sur Antenne 2, puis France 2, rediffusée à partir de 2006 sur France 5.

Des actions pédagogiques à souligner.

En complément de cet outil qui séduit et fait consensus, un espace pédagogique a également été développé dans l'office de tourisme d'Erdeven, livré à la fin du printemps 2025, basé notamment sur les sens tels que l'odorat, le toucher ou l'ouïe.



La voyageuse des Dunes Sauvages, photo SB juin 2025

L'action culturelle avec les scolaires, action 4.2.2

Le Grand Site accompagne également les établissements scolaires du territoire dans la mise en œuvre d'un projet d'éducation à l'environnement et au territoire. Le syndicat mixte est en effet référent pour les Aires marines éducatives¹² (AME). Ces actions éducatives, proposées dans le cadre de la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves¹³, ont un effet réel sur le site, permettant aux professeurs et aux équipes éducatives d'accéder à la démarche de projet.

Sur les terrains militaires : des actions en faveur de la biodiversité

La présence et l'activité militaire ont, d'une certaine façon, contribué à la préservation du littoral entre Gâvres et Quiberon. Si, aujourd'hui, les activités du ministère des Armées se sont resserrées, ce dernier reste propriétaire d'une partie des dunes à Plouhinec. Il faut souligner la collaboration qui s'est nouée entre le champ de tir de Linès-Bego et le syndicat mixte, notamment sur les opérations de gestion des zones humides, réalisées avec les Fonds d'investissement pour l'environnement (FIE) du ministère des Armées.

On retient également l'extrême investissement de l'« Association pour la sauvegarde des chemins de Plouharnel », devenue propriétaire de deux parcelles sur la butte du Bégô à Plouharnel, et qui contribue à la mise en valeur d'un chemin d'accès menant à un belvédère, dont la livraison était programmée pour la fin de l'année 2025.

5.2 Les actions engagées par le syndicat mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon depuis juin 2025 (Note du Grand Site reçue début juin 2026)

Le Grand Site a transmis une note faisant référence aux avancées depuis juin 2025 (date de l'inspection générale) :

En matière de paysage

- Requalification paysagère de l'aire de stationnement de l'arche de Port Blanc près de la zone d'activités de Kergroix (Saint-Pierre-Quiberon) avec des plantations à l'automne 2025.
- Réalisation de travaux d'encadrement des cheminements piétons et de valorisation d'un belvédère sur les dunes d'Erdeven.
- Accompagnement de la commune d'Erdeven pour la réalisation de travaux de valorisation paysagère du secteur de la plage de Kerhillio.

¹² Une « aire marine éducative » est une zone maritime littorale de petite taille qui est gérée de manière participative par les élèves d'une école primaire suivant des principes définis par une charte. Le concept est né en 2012, aux îles Marquises, en Polynésie française. La démarche a été étendue à l'échelle nationale, lors de la COP 21 à Paris, en 2015.

- Mise en place d'un itinéraire des paysages (déclinaison du schéma d'accueil et d'interprétation validé en 2022).
- Edition d'un guide sur les végétaux adapté au territoire (en complément du cahier des recommandations paysagères).
- Elaboration d'un guide sur les plantes exotiques envahissantes (parution à l'été 2026).

Sur le changement climatique

- Réalisation d'une étude paysagère et prospective du territoire du Grand Site face aux enjeux du changement climatique réalisée par une dizaine d'étudiants¹⁴ qui a abouti à quatre scénarios d'évolution possibles, construits à partir des projections du GIEC et des différents choix et leviers d'action à mobiliser localement.

Ces scénarios ont volontairement été construits afin d'interpeller, de faire émerger des questionnements et d'ouvrir le dialogue sur les futurs possibles du territoire.

Deux horizons temporels ont été retenus (à +15 ans, soit environ deux mandats et à +50 ans, afin d'explorer des transformations plus profondes sur le long terme). Pour chacun des scénarios, six thématiques ont été analysées : le tourisme, l'urbanisation, le secteur primaire, l'environnement, le patrimoine bâti et la justice sociale.

L'étude, qui constitue une première étape dans la réflexion sur l'adaptation du Grand Site aux effets du changement climatique, a vocation à fournir une base de réflexion et à mettre en discussion différentes trajectoires possibles pour le territoire.

Le Grand Site souhaite poursuivre cette réflexion avec les acteurs locaux, et notamment avec les nouveaux élus en 2026 afin de confronter ces scénarios aux réalités, aux projets et aux choix qui seront faits dans les prochaines années. La restitution a été présentée sous la forme de « récits de vie » qui permettent de se projeter concrètement.

Sur la biodiversité

- Poursuite des suivis naturalistes avec une mise à jour des protocoles de suivis et le développement d'outils de cartographies mobiles permettant de saisir les données sur le terrain, d'actualiser et partager la base de données en direct.
- Poursuite des actions de gestion des espaces naturels et réalisation d'études permettant d'évaluer la pertinence des actions de gestion des zones humides intradunales.

Sur la surveillance

- Mise en place de réunions avec les différents services de police de l'environnement et organisation d'opérations de police interservices.

Sur les mobilités

- Travail en cours pour l'élaboration d'un schéma des mobilités et des stationnements.
- Accompagnement de la Société publique locale Auray Carnac Quiberon Tourisme pour le lancement d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour l'exploitation d'une navette à passagers entre les ports du Magouër et d'Etel.
- Contractualisation avec une entreprise locale (lauréate de l'AMI) pour la location du bateau et du ponton du syndicat mixte.

Sur la fréquentation

- Mise en place de compteurs mobiles sur les sentiers.
- Réalisation d'un comptage de stationnements à l'été 2025 (3 survols avec prise de photos).
- Réflexion sur la fréquentation récréative du site et ses impacts écologiques sur les plages (stage de 6 mois).
- Lancement d'une étude des perceptions du Grand Site par ses usagers (actualisation de la 1^{ère} étude réalisée entre 2014 et 2025 avec l'intégration de nouveaux items sur la connaissance du label Grand Site de France et l'acceptabilité des mesures de gestion) (de mai à octobre 2026).

¹⁴ Dix étudiant en Master 2 de paysage à l'Institut Agro Rennes Angers ont pris part au projet commandité par le Grand Site des Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon. Ce travail s'est inscrit dans l'unité d'enseignement de prospective territoriale de leur spécialité « Projet de Paysage : du Site au Territoire », encadrés par Thomas Coisson et Nathalie Carcaud, enseignants chercheurs à l'Institut Agro Rennes d'Angers.

Sur l'animation et l'éducation

- Poursuite des interventions auprès du public scolaire et du grand public sur des sorties nature et paysage et avec la « Voyageuse des Dunes Sauvages » (outil de médiation mobile).
- Acquisition de nouveaux matériels pédagogiques.

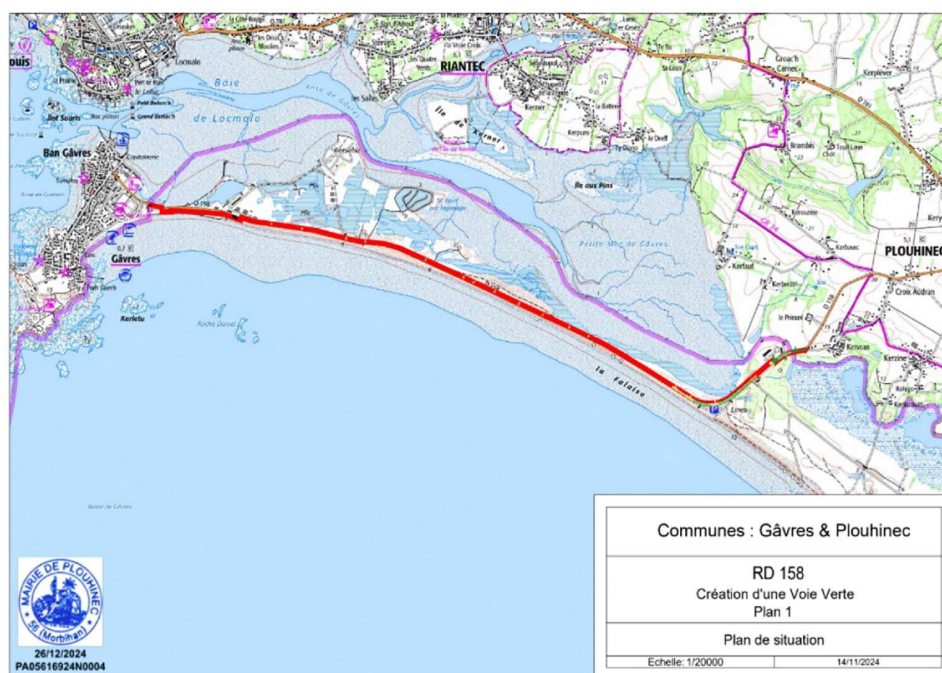
Sur la communication

- Adoption d'une stratégie de communication.
- Recrutement d'une chargée de communication et de partenariats (contrat de 3 ans).

6. La Véloroute, de Gâvres à Quiberon, un axe majeur de déplacement et de transit

Le Département du Morbihan a comme projet depuis de nombreuses années, l'aménagement d'une voie verte entre Gâvres et Quiberon, un projet réactivé au début des années 2020. Un des enjeux de ce territoire très fréquenté est en effet de favoriser les déplacements doux, point fondateur dès les premières Opérations Grand Site. Sur le tronçon Erdevén-Gâvres, la réflexion a été menée par le conseil départemental sur une Véloroute, ainsi que par le syndicat mixte sur les aires de stationnement. La Véloroute proposée y est alors pensée comme un axe majeur de déplacement et de transit. Le projet de Véloroute a en effet été considéré dans le premier dossier de labellisation comme un axe structurant du Grand Site.

Le territoire du Grand Site s'achève de part et d'autre par deux tombolos : Penthièvre à Saint Pierre Quiberon et Gâvres, entre Plouhinec et Gâvres (en rouge ci-dessous). Le site est très largement fréquenté avec des accès à une grande plage, répartis selon des routes transversales ou le long du tombolo de Gâvres. La route départementale RD 158 traverse l'ensemble dunaire avec d'un côté, la dune et l'océan, de l'autre la « petite mer de Gâvres », qui présentent des enjeux d'avifaune (ZPS, ZSC et APB).



Tracé de la voie entre Gâvres et Plouhinec (en rouge), plan issu du permis d'aménager, novembre 2024, déposé le 26 décembre 2024.

Deux accidents graves ont focalisé les attentions en 2020 et 2021 sur la RD 158. Ces événements ont fortement marqué et sensibilisé les élus, le Département et la préfecture. Depuis, des aménagements ont été réalisés par le conseil départemental sur des secteurs fragilisés. On peut y observer une disparition des habitats naturels.

En 2021, la mairie de Gâvres réalise un diaporama intitulé « Tombolo de la presqu'île - les enjeux de la route et de la bande dunaire » avec des études en cours sous maîtrise d'ouvrage du Département.

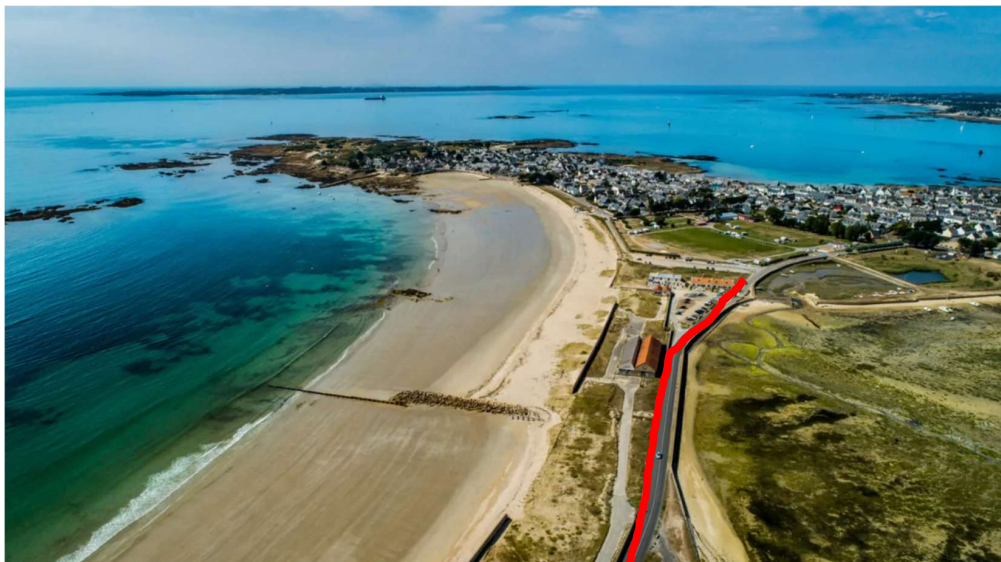


Photo aérienne montrant Gâvres, issue du site : <https://ocean-climate.org/>, plate-forme Océan et climat.
En rouge, tracé projeté de la voie entre Gâvres et Plouhinec.

En 2023, le conseil départemental du Morbihan et le syndicat mixte en charge du Grand Site sollicitent auprès du ministre de la transition écologique un avis concernant le projet d'aménagement de la Véloroute au tracé situé intégralement dans le secteur côtier concerné par de nombreuses protections, inventaires ou labels, et qui concerne autant le point de vue écologique que celui du patrimoine bâti et paysager.

Le dossier analysé par deux inspecteurs généraux¹⁵, après un déplacement sur site en octobre 2023, comprenait en fait deux projets : l'aménagement d'aires de stationnement automobiles et la création d'un aménagement cyclable en site propre.

Le projet portant sur le stationnement, plus consommateur de surfaces naturelles que celui de l'aménagement cyclable, a été analysé comme précis et documenté, sur le plan technique. Quant à celui de la voie verte, les rapporteurs l'ont considéré comme une « *esquisse dont le profil est seulement arrêté dans son principe* », considérant également que « *le stationnement automobile y était présenté comme le corollaire de l'aménagement cyclable, sans qu'il le soit vraiment* ».

En ce qui concerne l'analyse des besoins, les rapporteurs ont estimé qu'elle était « *insuffisante tant pour ce qui concerne la fréquentation des cyclistes que pour le stationnement automobile* ». Ils ont recommandé de conduire une démarche d'évitement et de réduction des incidences (ERC), notamment sur les tracés proposés et la superficie des zones artificialisées et demandé un approfondissement des études menées et une attention particulière aux milieux exceptionnels existants (biodiversité, paysages).

Le 2 juillet 2024, soit cinq mois plus tard, le Département publiait un appel d'offres relatif à « l'aménagement d'une voie verte entre Gâvres et Plouhinec » avec une durée de réalisation de six mois. Le 15 octobre 2024, cinq jours après la réunion d'information, les associations prennent connaissance, dans le cadre de la réunion de la CDNPS, d'une demande de permis d'aménager déposée par le Département datée du 17 septembre 2024. Deux permis d'aménager, au nom de l'Etat, sont ensuite déposés le 26 décembre 2024¹⁶, respectivement dans les communes de Plouhinec et de Gâvres.

Deux arrêtés du préfet du Morbihan¹⁷ sont pris le 13 janvier 2025 (soit moins de trois semaines après leur dépôt en mairie) accordant les permis d'aménager. Aucun des deux arrêtés ne vise l'accord de la ministre, en l'absence de saisine de celle-ci.

¹⁵ Rapport n° 015088-01 du 28 février 2024, de Jean-Luc Cabrit - IGEDD (HACS IGSP) et Sylvie Banoun.

¹⁶ Permis d'aménager n° 056 16924 A 0004, au nom de l'Etat pour la réalisation d'une voie cyclable sécurisée sur le tombolo de Gâvres à Plouhinec (territoire de Plouhinec) reçu en mairie de Plouhinec le 26.12.2025 et permis d'aménager n° 056 06 24 L0001 au nom de l'Etat pour la réalisation d'une voie cyclable sécurisée sur le tombolo de Gâvres à Plouhinec (territoire de Gâvres).

¹⁷ Pascal Bolot, préfet du Morbihan, de 2022 à avril 2025.

Les aménagements autorisés par les deux décisions se résument ainsi :

- la réalisation d'une voie verte sur environ 6 km entre Plouhinec et l'entrée d'agglomération de Gâvres ;
- la réalisation de chicanes sur 6 secteurs, au droit ou à l'approche des traversées piétonnes et cyclables (associées à un abaissement localisé de la vitesse autorisée à 70 km/h) ;
- le maintien des poches de stationnement qui complètent le dispositif offert à la haute saison par les deux communes ;
- la mise en place de ganivelles de 50 cm entre la chaussée et la voie verte ;
- l'installation de ganivelles et de clôtures de type bi ou tri-fils en délimitation de la voie verte.

Les décisions du préfet font alors l'objet de deux recours en référé : un référé « suspension » et un recours « pour excès de pouvoir » par quatre associations¹⁸ (l'association « Bretagne Vivante - SEPNB¹⁹ », l'association « les Amis des Chemins de Ronde du Morbihan²⁰ », l'association « Union pour la mise en valeur esthétique du Morbihan (UMIVEM)²¹ » et la Ligue de protection des oiseaux (LPO) de Bretagne²²). Ces deux recours visaient, notamment l'absence de réalisation d'une étude d'impact, en violation des articles R.441-5 du Code de l'urbanisme et L.122-1 du Code de l'environnement et la violation de l'article L.341-10 du Code de l'environnement²³ relatif au site classé. Le dossier de demande ne comprenait pas, en effet, de décision du Préfet de Région dispensant d'une évaluation environnementale, ni d'une évaluation environnementale au regard des enjeux environnementaux forts en présence. En outre, les décisions prises sur les deux permis d'aménager ne pouvaient en effet intervenir qu'avec l'accord exprès prévu par les articles L.341-7 et L.341-10 du code de l'environnement.

Le rapport de l'IGEDD précisait pourtant « *que le projet nécessitera une autorisation spéciale du ministre au titre du ou des sites classés chaque fois que ceux-ci sont concernés, et ce, indépendamment de toute autre considération* ».

Deux autres violations du droit ont été soulevées par l'avocat des quatre associations : la violation des dispositions des articles L.121-16 et L.121-6 du Code de l'urbanisme sur l'aménagement de routes dans la bande des 100 mètres et la violation des articles L.414-4 et L.163-1 du Code de l'environnement relatifs notamment à la séquence Eviter/Réduire/Compenser (ERC).

L'article L.414-4 prévoit en effet que la définition de mesures compensatoires intervient uniquement « *lorsqu'une évaluation conclut à une atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000* », impliquant de conclure sur le niveau d'atteinte avant la définition des mesures compensatoires pertinentes. Il est important de rappeler que le document d'objectifs du site - Natura 2000 (DOCOB) consacre un objectif relatif à l'amélioration de « l'état de conservation de l'ensemble des habitats du complexe de végétation dunaire », en fixant comme niveau d'exigence le « *maintien sans aucune dégradation ou l'amélioration de l'intégrité des habitats, de leur structure, surface*²⁴ ».

Les deux recours établis par l'avocat des associations requérantes se sont appuyés, sur ce point, sur le rapport de l'IGEDD, qui précisait en février 2024 que « *Le passage dans les dunes ne doit être envisagé qu'avec de grandes précautions [...]. En sa qualité de gestionnaire du site Natura 2000, le syndicat mixte ne peut ignorer la sensibilité extrême de ces milieux naturels. Les procédures européennes ne sont pas destinées à entraver les projets mais à rappeler l'essence même d'une démarche d'évitement, à défaut, de réduction, et, en tout dernier lieu, de compensation* ».

¹⁸ Maître Thomas DUBREUIL, avocat au barreau de Vannes, représente les associations.

¹⁹ Association « Bretagne Vivante - SEPNB », association déclarée au titre de la loi de 1901, siège social 19, rue de Gouesnou, 29 200 Brest, président en exercice : monsieur Alexis Jaraud.

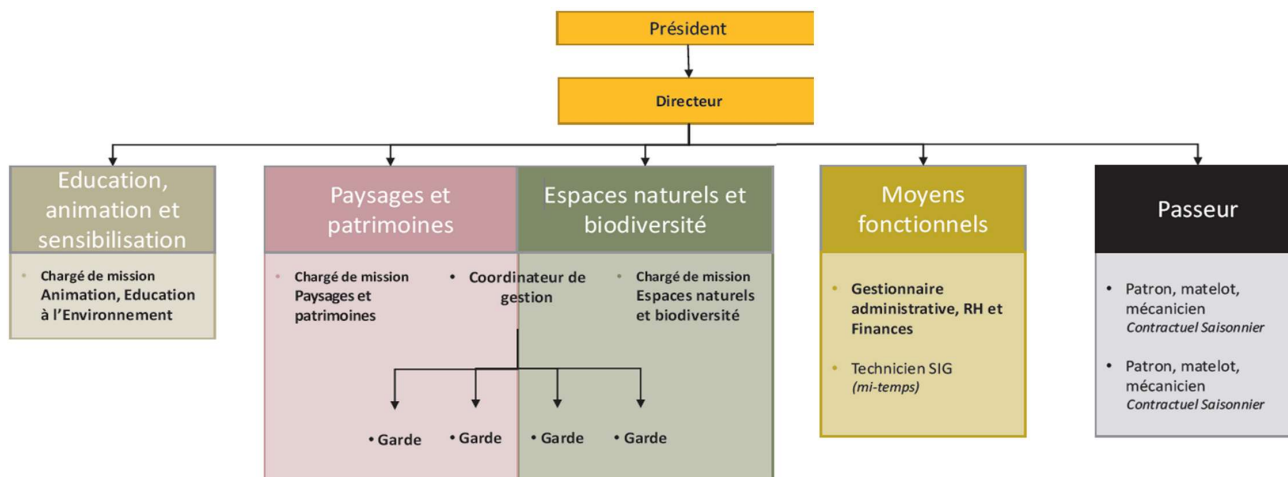
²⁰ Association « Les Amis des Chemins de Ronde du Morbihan (ACR56) », association déclarée au titre de la loi de 1901, siège Maison des associations, 31 rue Guillaume Le Bartz, 56 000 VANNES, présidente en exercice : Madame Marie-Armelle Echard,

²¹ Association « Union pour la mise en valeur esthétique du Morbihan (UMIVEM) - Patrimoine et Paysage », association déclarée au titre de la loi de 1901, siège au Mané, 56 600 Lanester, présidente en exercice : Madame Elodie Martinie-Cousty, ancienne membre de la CSSPP.

²² La Ligue de protection des oiseaux (LPO) de Bretagne, association loi de 1901, siège Maison de Quartier La Bellangerais, 5 rue du Morbihan, 35700 Rennes, président en exercice : Monsieur Laurent Pelerin.

²³ Article L. 341-10 : « les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits, ni être modifiés dans leur état ou leur aspect, sauf autorisation spéciale ».

²⁴ Pièce n°37, Tome 2, page 137/143.



→ Lien hiérarchique

Organigramme de la gouvernance du Grand Site, source : dossier de candidature au renouvellement du label « Dunes sauvages de Gâvres à Quiberon » de juillet 2024

Les deux permis d'aménager ont été retirés fin février 2025 par le préfet du Morbihan, signataire des arrêtés. Après le départ du préfet en avril 2025, son successeur²⁵ a renoué le dialogue lors de la mission d'inspection générale que votre rapporteur a effectué mi-juin 2025. La garantie d'une procédure qui va intégrer le processus d'évaluation environnementale et l'autorisation ministérielle (AST) en site classé a été donnée par le Préfet, lequel a rencontré le président du Département en septembre 2025 pour s'assurer d'un mode opératoire qui intègre ces obligations réglementaires (PA avec décision ministre (AST), après passage en CDNPS, voire un passage en CSSPP).

Le calendrier établi par les services du ministère de la transition écologique (DGALN et DEB) en novembre 2025 aboutit à une instruction des permis à l'horizon du 2^e trimestre 2027, sous réserve de la complétude des dossiers. Les permis seront donc instruits environ un an après la demande de renouvellement du label qui est présenté ce jour à votre commission.

7. La gouvernance

L'animation de la démarche Grand Site de France est une action transversale (0.1.1) que va poursuivre le syndicat mixte. L'investissement des acteurs sur le territoire est important et le syndicat doit veiller à créer du lien entre ces acteurs pour apporter une cohérence globale aux actions menées. Des emplois ponctuels ou saisonniers pour renforcer l'équipe du syndicat mixte (médiateur, etc.) sont prévus, en complément des effectifs permanents.

Durant la première période de labellisation, plusieurs postes ont été créés et pourvus : un poste de directeur à plein temps en 2020, un chargé de mission paysage et patrimoines en 2023, auquel il faut ajouter notamment un paysagiste, un chargé de mission Natura 2000, un technicien SIG.

En 2023, l'organisation des services a été modifiée : aujourd'hui, 10 agents permanents du syndicat mixte se répartissent en cinq pôles :

- Pôle éducation, animation et sensibilisation ;
- Pôle paysage et patrimoines ;
- Pôle espaces naturels et biodiversité ;
- Pôle moyens fonctionnels ;
- Pôle transport maritime (+ 2 saisonniers).

Cette nouvelle organisation a permis notamment de développer des actions conjointes entre le pôle paysage et patrimoines et le pôle espaces naturels et biodiversité.

²⁵ Michaël Galy, préfet du Morbihan a pris ses fonctions le 26 mai 2025.

8. Les moyens financiers du syndicat mixte

Le programme d'actions est évalué à 3 617 000 euros d'investissement sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte, auxquels il faut ajouter 3 600 000 euros sous maîtrise d'ouvrage du Département pour la Véloroute, soit 7 217 000 euros d'investissement et 674 500 euros de fonctionnement (hors masse salariale), répartis sur 8 ans.

Les recettes proviennent des contributions des membres du syndicat mixte, à savoir les communes, l'EPCI et le Département. A l'instar de sa première labellisation, le syndicat mixte compte sur des subventions (Europe, Etat, Région, Département) et du mécénat, pour mener à bien son programme.

Les moyens financiers du syndicat mixte ont fortement augmenté depuis 2019, notamment en ce qui concerne les investissements. Le budget 2019 s'élevait en effet à 1 347 750 euros, puis à 1 811 039 euros en 2024. Au cours de la période 2019-2024, le syndicat mixte s'est vu accorder environ 1 217 000 euros d'aides pour la réalisation de ses actions (subventions d'investissement, aides à la gestion, redevances d'Autorisation d'Occupation Temporaire, etc.)²⁶.

Chiffrage du programme d'actions 2025-2032

Enjeu 1 : Préserver le grand paysage et le patrimoine naturel

Action 1.1.1 : continuer les efforts de valorisation des paysages (objectif : maintenir et accentuer la dynamique en faveur de la préservation et la valorisation des paysages du Grand Site) : **150 000** euros, (investissement).

Action 1.1.2 : développer la valorisation des paysages de « l'arrière dune » (objectif : apporter un soutien particulier à la valorisation et au suivi de ces paysages) : **10 000** euros (fonctionnement, hors RH).

Action 1.1.3 : animer et valoriser les observatoires photographiques du paysage (objectif : suivre l'évolution des paysages pour adapter la gestion du Grand Site et sensibiliser les acteurs du territoire au paysage) : **16 000** euros (fonctionnement).

Action 1.2.1 : développer une stratégie globale de gestion et de valorisation des espaces naturels (Disposer d'une vision stratégique globale et encourager les continuités écologiques) : **600 000** euros (investissement) et **180 000** euros (fonctionnement).

Action 1.2.2 : approfondir les inventaires et suivis naturalistes pour les espèces patrimoniales (objectif : développer les connaissances naturalistes pour améliorer la conservation des espèces) : **4 000** euros (fonctionnement).

Action 1.4.2 : développer les actions d'intervention et de répression (objectif : faire respecter les différents arrêtés et réglementations pour favoriser la préservation du site) : non chiffré (en régie).

Enjeu 2 : Valoriser le paysage bâti et préserver le patrimoine culturel

Action 2.1.1 : animer et faire vivre le cahier des recommandations paysagères (objectif : renforcer la prise en compte des enjeux paysagers dans les différents projets du territoire) : **10 000** euros (fonctionnement).

Action 2.1.2 : développer la partie architecturale du cahier des recommandations (objectif : accompagner la préservation et la valorisation du patrimoine bâti du Grand Site pour en préserver l'identité) : **30 000** euros (fonctionnement).

Action 2.2.1 : valoriser le fort de Porh-Puns (objectif : assurer la conservation du monument et améliorer la prise de conscience de son intérêt historique) : **1 200 000** euros (investissement).

²⁶ Chiffres arrêtés au 1^{er} juillet 2024, hors contributions des membres, Les principales aides perçues par le syndicat mixte entre 2019 et 2024 en soutien à ses actions : Europe : 225 387 euros ; Etat : 399 379 euros ; Région : 195 446 euros ; Département : 317 630 euros ; Conservatoire du littoral : 79 480 euros.

Action 2.2.2 : accompagner et favoriser les projets de mise en valeur et de préservation des patrimoines bâtis (objectif : améliorer la préservation et la valorisation du patrimoine bâti notamment vernaculaire comme éléments marquants du paysage et de l'identité du territoire) : **60 000 euros** (investissement).

Enjeu 3 : Favoriser une gestion de la fréquentation au service de la valorisation et la préservation des patrimoines

Action 3.1.1 : appuyer une réflexion globale sur la mobilité et le stationnement sur le Grand Site (objectif : appliquer une stratégie globale pour améliorer les mobilités, les fluidifier et réduire les nuisances des stationnements sur les paysages et la biodiversité du Grand Site) : **87 000 euros** (investissement) et **40 000 euros** (fonctionnement).

Action 3.1.2 : accompagner et favoriser l'intégration et la valorisation des infrastructures d'accueil dans les paysages (objectif : renforcer la qualité d'accueil des visiteurs par des infrastructures adaptées et intégrées dans le paysage) : **750 000 euros**, en investissement et **30 000 euros** (fonctionnement).

Action 3.1.3 : améliorer et adapter la gestion des stationnements (objectif : améliorer les conditions de stationnement sur le Grand Site par une meilleure information) : **20 000 euros**, en investissement et **16 000 euros** (fonctionnement).

Action 3.1.4 : concevoir une politique d'accueil des camping-cars et des vans aménagés pour mieux les gérer (objectif : limiter les nuisances des véhicules aménagés par des solutions d'accueil adaptées) : **40 000 euros** (fonctionnement).

Action 3.2.1 : accompagner les projets de circulation douce pour créer de véritables itinéraires de découverte (objectif : structurer les itinéraires de déplacements doux pour une découverte immersive du Grand Site) : **10 000 euros** (fonctionnement).

Action 3.2.2 : finaliser la **Véloroute** - voie verte entre Erdevén et Gâvres (objectif : permettre une continuité de cheminements sécurisés notamment pour les cycles sur l'ensemble du Grand Site) : **3 600 000 euros** d'investissement sous maîtrise d'ouvrage du CD56 (non comptabilisé dans les tableaux d'actions (cf. annexe 2)).

Action 3.2.3 : décliner le schéma d'accueil et d'interprétation (objectif : renforcer la qualité de l'accueil et la compréhension du site par les usagers) : **30 000 euros** (investissement).

Action 3.2.4 : pérenniser le service et repenser la gestion du passeur (objectif : assurer un maintien du service de liaison maritime entre Etel et Plouhinec comme continuité entre les deux rives de la ria d'Etel) : **600 000 euros** (investissement).

Action 3.3.1 : développer les connaissances sur la fréquentation du site pour mieux la gérer (objectif : renforcer les données concernant la fréquentation pour mieux l'appréhender) : **20 000 euros** en investissement et **30 000 euros** (fonctionnement).

Action 3.3.2 : améliorer la connaissance des publics pour mieux s'y adapter (objectif : disposer d'information sur le comportement, la perception et les motivations des visiteurs - reconduction de l'étude des perceptions menées en 2015-2016) : **30 000 euros** (fonctionnement).

Enjeu 4 : Diffuser et transmettre les valeurs et les richesses du territoire

Action 4.1.1 : animer la maison de Site mobile (objectif : sensibiliser les visiteurs aux enjeux du Grand Site, ses actions et ses valeurs) : **10 000 euros**, en investissement et **20 000 euros** (fonctionnement).

Action 4.1.2 : développer et décliner la stratégie de communication du Grand (objectif : structurer la communication du Grand Site) : **90 000 euros** (fonctionnement).

Action 4.1.3 : déployer et valoriser la signalétique identitaire du Grand Site (objectif : poursuivre le travail d'amélioration et d'harmonisation de la signalétique) : **90 000 euros** (investissement).

Action 4.2.1 : pérenniser et diversifier le programme (objectif : sensibiliser les visiteurs aux différents enjeux et richesses du Grand Site) : **48 500 euros** (fonctionnement).

Action 4.2.2 : pérenniser les actions d'éducation au territoire (objectif : apporter au jeune public les éléments de compréhension du territoire, de ses richesses, de ses enjeux de préservation) : **20 000 euros** (fonctionnement).

Action 4.3.3 : développer un réseau de professionnels ambassadeurs du Grand Site (objectif : faire émerger un groupe de professionnels engagés dans la préservation du Grand Site) : **5 000** euros (fonctionnement).

Action 4.4.2 : développer un réseau d'habitants du Grand Site (objectif : s'appuyer sur des habitants pour mieux faire connaître les actions et les enjeux du Grand Site) : **5 000** euros (fonctionnement).

Enjeu transversal : Animer la démarche Grand Site de France dans un contexte de changement climatique

Action 0.1.2 : Mieux évaluer les impacts du changement climatique pour adapter la gestion du Grand Site (objectif : disposer de données concrètes pour mieux appréhender les effets du changement climatique sur le territoire) : **40 000** euros (fonctionnement).

Le budget estimé par le Grand Site s'élève donc à 3 617 000 euros d'investissement hors Véloroute ²⁷, soit : **7 217 000** euros au total, et 674 500 euros de budget de fonctionnement.

9. Conclusion

Le Grand Site de France « Dunes sauvages de Gâvres à Quiberon » est digne du label qui lui a été attribué en 2018. Les trois conditions qui guident la labellisation²⁸, à savoir : un site classé de grande notoriété avec une forte fréquentation du public, assorti d'un projet territorial et d'une gouvernance dédiée au projet, sont globalement remplies.

On rappellera ici les actions prioritaires mises en œuvre lors de la période précédente, à savoir la prise en compte des paysages dans les documents et les projets d'urbanisme, la gestion et l'entretien des espaces naturels et des équipements d'accueil ainsi que celle des espaces naturels afin de favoriser le maintien et le développement de la biodiversité.

La création d'un nouveau périmètre pour englober notamment l'ensemble de la presqu'île de Quiberon, les ensembles agglomérés des bourgs et l'anse du Pô est vivement encouragée et recommandée en priorité. Cette extension permettra en effet la création de portes d'entrée dans le Grand Site et une prise en compte des unités paysagères et des covisibilités.

Un Grand Site de France ne peut être le terrain d'un conflit entre les principaux protagonistes. C'est pourquoi une attention particulière est à porter au projet de Véloroute, à la fois structurant, colonne vertébrale du Grand Site et réponse à une meilleure diffusion des publics pour désengorger les stationnements et alléger la pression sur les espaces naturels. La finalisation de l'axe cyclable jusqu'à Gâvres, pose en effet des questions environnementales majeures, soulevées notamment par quatre associations de protection de la nature et par l'IGEDD.

Il convient de prendre le recul nécessaire entre la philosophie d'un projet présenté comme vertueux, et son atteinte potentielle aux espaces naturels dans un contexte de bouleversement de ces paysages de tombolo et de dérèglement climatique comme ce fut le cas récemment à Erdeven, en février 2026 avec le recul de la dune à Kerouriec et Kerminihy. A cet égard, il faut souligner la qualité de l'étude paysagère et prospective du territoire du Grand Site face aux enjeux du changement climatique réalisée en février/mars 2026 qui sensibilise les acteurs du territoire sur le sujet.

Le Grand Site doit donc privilégier la médiation dans le cadre de discussions avec les structures associatives et traiter en priorité le changement climatique.

En conséquence et sous réserve de la prise en compte des recommandations ci-avant, notamment sur l'extension du périmètre et l'évolution de la Véloroute, votre rapporteur propose à votre commission d'approuver le renouvellement du label pour une période de huit ans.

Serge BRENTUP



²⁷ Chiffrage Véloroute, pour rappel : 3 600 000 euros.

²⁸ Selon l'article L341-15-1 du code de l'environnement.



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de l'aménagement,
de l'urbanisme et des paysages**

Paris, le

*Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
Sous-direction de l'urbanisme réglementaire
et des paysages
Bureau des sites et espaces protégés*

**La Ministre chargée de la Transition écologique,
de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer
et de la Pêche**

à

Monsieur le Chef du service de l'Inspection
générale de l'environnement et du
développement durable
Section habitat, aménagement et cohésion
sociale
Inspection générale des sites, perspectives et
paysages

Affaire suivie par : Isabelle POULET
*isabelle.poulet@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 32 53*

Objet : Demande d'une mission d'inspection générale – demande de renouvellement du label Grand Site de France « Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon »

PJ : Courrier du Syndicat mixte du Grand Site au préfet du Morbihan et lettre du préfet
PV de la CDNPS du Morbihan du 21 novembre 2024
Rapport de la DREAL Bretagne pour la CDNPS
Projet et programme d'action de la candidature au renouvellement du GSF

Par courrier du 19 juillet 2024, Monsieur le président du syndicat mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon a transmis au préfet du Morbihan les projet et programme d'action de la candidature au renouvellement du label Grand Site de France « Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon ». Le préfet nous a saisi de ce dossier par lettre en date du 12 décembre 2024.

Le site a obtenu son premier label en 2018. Le gestionnaire du Grand Site de France est le syndicat mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon. Les projet et programme d'action de la candidature au renouvellement du label ont été présentés à la commission départementale de la nature, du paysage et des sites du Morbihan le 1^{er} novembre 2024. Elle a rendu un avis favorable.

Je vous prie en conséquence de bien vouloir désigner un membre de l'inspection générale des sites afin d'effectuer une mission d'inspection en vue de rapporter en commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

L'adjoint à la sous-directrice de l'urbanisme réglementaire et des paysages

ecologie.gouv.fr

Tour Séquoia
92005 La Défense cedex – Tél. : 33(0)1 40 81 32 61

Par délégation
L'adjoint à la sous-directrice de l'urbanisme
réglementaire et des paysages

Signature numérique de
Patrick BRIE patrick.brie
Date : 2025.01.08
14:17:24 +01'00'

1 / 1

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Vannes, le 12 décembre 2024

Affaire suivie par : Viviane RAT-MORRIS
Tél : 0299334466
Mél : viviane.rat-morris@developpement-durable.gouv.fr

Le Préfet

à

Monsieur le Ministre de la Transition Ecologique
et Solidaire
Direction Générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature
Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme
et des Paysages
Tour Séquoia
92055 La Défense CEDEX

OBJET : candidature au renouvellement du label "Grand Site de France" Dunes sauvages de Gâvres à Quiberon

P. J. :

- le dossier de candidature
- le procès-verbal de la CDNPS
- les avis de la CDNPS et des partenaires associés

OBJET : candidature au renouvellement du label "Grand Site de France" Dunes sauvages de Gâvres à Quiberon

P. J. :

- le dossier de candidature
- le procès-verbal de la CDNPS
- les avis de la CDNPS et des partenaires associés

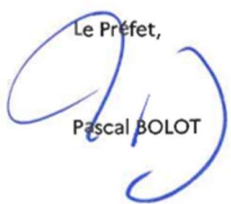
Le syndicat mixte du Grand Site m'a remis le 31 juillet 2024 son dossier de candidature au renouvellement du label « Grand Site de France » pour les dunes sauvages de Gâvres à Quiberon.

Cette candidature a été examinée par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites le 21 novembre 2024. Vous trouverez à cet effet l'avis favorable des membres de cette commission, ainsi que ceux des partenaires consultés.

Cette candidature au renouvellement du label « Grand Site de France » est l'occasion de réaffirmer la volonté d'un territoire de s'engager pour la protection de son patrimoine naturel, historique et culturel. Le dossier permet de mettre en exergue le travail effectué pendant la première labellisation. Il présente également le programme d'actions qui permettra de poursuivre des objectifs ambitieux de préservation et de valorisation pour ce territoire, toujours dans un souci d'association des populations locales.

Aussi, je vous transmets cette candidature de renouvellement du label « Grand Site de France » pour instruction par vos services. Je vous remercie de bien vouloir me faire connaître les modalités d'organisation de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable ainsi que les suites réservées par la commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

Le Préfet,


Pascal BOLOT

ANNEXE 2 - TABLEAU DES ACTIONS 2025-2032

Action	Maître(s) d'ouvrage envisagé(s)	Type action	Partenaires	Coût moyen sur 8 ans (en €)		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
				Investissement	Fonctionnement (hors RH)								
ENJEU TRANSVERSAL Animer la démarche Grand Site dans un contexte de changement climatique													
0.1.1 Animer la démarche Grand Site de France	SM	Continuité	Etat - Elus et Collectivités locales - Propriétaires	- €	40 000,00 €								
0.1.2 Mieux évaluer les impacts du changement climatique sur le Grand Site de France pour adapter les actions de gestion	SM	Nouvelle	Etat - Elus et Collectivités locales - Propriétaires	- €	40 000,00 €								
ENJEU 1 Préserver le grand paysage et le patrimoine naturel				750 000,00 €	210 000,00 €								
Axe 1.1 : Paysage et sites emblématiques				150 000,00 €	26 000,00 €								
1.1.1 Continuer les efforts de valorisation des paysages	SM - Communes Propriétaires	Continuité	Etat - Collectivités locales - Associations	150 000,00 €	- €								
1.1.2 Développer la valorisation des paysages de l'arrière dunes (bocage, landes, prairies, etc.)	SM	Nouvelle	Communes - Propriétaires	- €	10 000,00 €								
1.1.3 Animer et valoriser les Observatoires Photographiques du Paysage	SM	Continuité	Collectivités locales - Propriétaires - Pdm - OEB - Etat	- €	16 000,00 €								
Axe 1.2 : Préserver et gérer les patrimoines naturels				600 000,00 €	184 000,00 €								
1.2.1 Développer une stratégie globale de gestion et de valorisation des espaces naturels au service du site et des paysages	SM	Continuité	Communes - Propriétaires - Etat - OFB - CBNB - Associations	600 000,00 €	180 000,00 €								
1.2.2 Approfondir les inventaires et suivis naturalistes pour les espèces patrimoniales	SM - Communes Propriétaires	Continuité	CBNB - Associations	- €	4 000,00 €								
Axe 1.3 : Paysage, biodiversité et pouvoir de police				- €	- €								
1.3.1 Développer et harmoniser les arrêtés municipaux oeuvrant à la préservation des paysages et de leurs patrimoines	Communes	Nouvelle	SM - Propriétaires - Etat	- €	- €								
1.3.2 Développer des actions d'intervention et de répression	SM - Etat - Communes - Propriétaires - OFB	Nouvelle		- €	- €								

Action	Maître(s) d'ouvrage envisagé(s)	Type action	Partenaires	Coût moyen sur 8 ans (en €)		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
				Investissement	Fonctionnement (hors RH)								
ENJEU 2 Valoriser le paysage bâti et préserver le patrimoine culturel				1 260 000,00 €	40 000,00 €								
Axe 2.1 : Paysage et urbanisme				- €	40 000,00 €								
2.1.1 Animer et faire vivre le cahier des recommandations paysagères	SM	Continuité	Communes - Propriétaires - Etat - Acteurs locaux	- €	10 000,00 €								
2.1.2 Développer la partie architecturale du cahier des recommandations	SM	Continuité	Communes - EPCI	- €	30 000,00 €								
2.1.3 Accompagner les collectivités locales dans leurs projets de valorisation paysagère et de développement urbain	SM	Continuité	Propriétaires - CAUE - Etat	- €	- €								
2.1.4 Accompagner la prise en compte du paysage, du patrimoine bâti et de la biodiversité dans les documents d'urbanisme	SM	Continuité	Collectivités locales - Propriétaires - Etat	- €	- €								
Axe 2.2 : Accompagner et favoriser la valorisation du patrimoine bâti				1 260 000,00 €	- €								
2.2.1 Valoriser le fort de Porth Puns	SM	Continuité	Communes - Porteurs des SCOT - Etat - PdM	- €	- €								
2.2.2 Accompagner et favoriser les projets de mise en valeur et de préservation des patrimoines bâtis	SM - Communes - Propriétaires	Continuité	Etat - Commune - Lorient Agglomération - Département	1 200 000,00 €	- €								
2.2.3 Participer au projet d'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO des mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan	SM - PdM	Continuité	Associations - PdM - EPCI - Etat	60 000,00 €	- €								
2.2.4 Suivre et accompagner la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire d'AQTA	SM - AQTA	Continuité	Collectivités locales - Propriétaires - Etat - PdM	- €	- €								
ENJEU 3 Favoriser une fréquentation en accord avec la valorisation et la préservation des patrimoines				1 507 000,00 €	196 000,00 €								
Axe 3.1 : Mieux organiser l'accueil				857 000,00 €	126 000,00 €								
3.1.1 Appuyer une réflexion globale sur la mobilité et le stationnement sur le Grand Site	SM - Communes - EPCI - Propriétaires	Continuité	Etat	87 000,00 €	40 000,00 €								
3.1.2 Accompagner et favoriser l'intégration et la valorisation des infrastructures d'accueil dans les paysages	SM - Communes - Propriétaires	Continuité	Etat	750 000,00 €	30 000,00 €								
3.1.3 Améliorer et adapter la gestion des stationnements	SM	Continuité	Communes - EPCI - OT Propriétaires	20 000,00 €	16 000,00 €								
3.1.4 Concevoir une politique générale d'accueil des camping-cars et vans aménagés pour mieux les gérer	SM - Communes - EPCI - Propriétaires	Continuité	OT	- €	40 000,00 €								
Axe 3.2 : Développer la découverte douce du territoire				630 000,00 €	10 000,00 €								
3.2.1 Accompagner les projets de circulation douce pour créer de véritables itinéraires de découverte	SM - EPCI - Communes	Continuité	Propriétaires - OT - Etat - Département	- €	10 000,00 €								
3.2.2 Finaliser la véloroute - voie verte entre Erdevén et Gâvres	CD 56	Continuité	SM - Communes Propriétaires - Etat	- €	- €								
3.2.3 Décliner le schéma d'accueil et d'interprétation pour une valorisation des itinéraires de découverte	SM	Nouvelle	Communes - EPCI - OT Propriétaires - Etat	30 000,00 €	- €								
3.2.4 Pérenniser le service et repenser la gestion du Passeur	SM - EPCI	Continuité	Communes	600 000,00 €	- €								
Axe 3.3 : Mieux connaître la fréquentation du Grand Site				20 000,00 €	60 000,00 €								
3.3.1 Développer les connaissances sur la fréquentation du site pour mieux la gérer	SM	Nouvelle	Département - ADT - OT	20 000,00 €	30 000,00 €								
3.3.2 Améliorer la connaissance des publics pour mieux s'y adapter	SM	Nouvelle	ADT - OT - Universités	- €	30 000,00 €								

Action	Maître(s) d'ouvrage envisagé(s)	Type action	Partenaires	Coût moyen sur 8 ans (en €)		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
				Investissement	Fonctionnement (hors RH)								
ENJEU 4 Diffuser et transmettre les valeurs et les richesses du territoire				100 000,00 €	188 500,00 €								
Axe 4.1 : Diffuser et valoriser l'identité et les valeurs du Grand Site				100 000,00 €	110 000,00 €								
4.1.1 Animer la maison de site mobile	SM	Nouvelle	Communes - Propriétaires - OT	10 000,00 €	20 000,00 €								
4.1.2 Développer et décliner la stratégie de communication du Grand Site	SM	Nouvelle	RGSF - Collectivités locales - ADT - OT	- €	90 000,00 €								
4.1.3 Déployer et valoriser la signalétique identitaire sur le Grand Site	SM	Continuité	Collectivités locales Propriétaires - Etat	90 000,00 €	- €								
4.1.4 Promouvoir les savoir-faire du Grand Site et les démarches exemplaires	SM	Continuité	Acteurs économiques - Collectivités locales	- €	- €								
Axe 4.2 : Poursuivre le programme d'animation et d'éducation du Grand Site				- €	68 500,00 €								
4.2.1 Pérenniser et diversifier le programme d'animations	SM	Continuité	Associations - OT - Collectivités locales	- €	48 500,00 €								
4.2.2 Pérenniser les actions d'éducation au territoire	SM	Continuité	Education nationale	- €	20 000,00 €								
Axe 4.3 : Sensibiliser et impliquer les acteurs du territoire				- €	5 000,00 €								
4.3.1 Poursuivre la sensibilisation des professionnels du tourisme et des activités de pleine nature	SM	Continuité	OT - ADT - Associations et réseaux professionnels	- €	- €								
4.3.2 Elargir le panel de professionnels associés	SM	Nouvelle	Acteurs économiques	- €	- €								
4.3.3 Développer un réseau de professionnels ambassadeurs du Grand Site	SM	Nouvelle	Acteurs économiques - Associations et réseaux professionnels	- €	5 000,00 €								
Axe 4.4 : Replacer l'habitant au cœur de la démarche				- €	5 000,00 €								
4.4.1 Poursuivre et développer l'implication des habitants dans les actions du syndicat	SM	Continuité	Habitants et associations Elus locaux	- €	- €								
4.4.2 Développer un réseau d'habitants ambassadeurs du Grand Site	SM	Nouvelle	Habitants et associations	- €	5 000,00 €								
TOTAL période 2025 -2032 sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte :				3 617 000,00 €	674 500,00 €								

SM : Syndicat mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon
 CD 56 : Conseil Départemental du Morbihan
 EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
 AQTA : Auray Quiberon Terre Atlantique
 PdM : Paysages de Mégalithes
 OEB : Observatoire de l'Environnement en Bretagne
 CBNB : Conservatoire Botanique National de Brest
 OFB : Office Français de la Biodiversité
 CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
 ADT : Agence de Développement touristique
 OT : Office de tourisme
 RGSF : Réseau des Grands Sites de France

ANNEXE 3 - RAPPEL DU PROGRAMME 2019 - 2024

Intitulé des actions		Pilotage	Programme GSF 2019 - 2024						Etat	Dépenses par le syndicat mixte (en € TTC)		Commentaires
			2019	2020	2021	2022	2023	2024		Etat fin 2023	Investissement	
ENJEU 1 : PRÉSERVER, GÉRER ET VALORISER LES PATRIMOINES										677 850	168 600	
Axe stratégique 1 : Préservation de l'identité paysagère du Grand Site										96 850	39 900	
1.1.1	Elaborer et animer une étude paysagère	SM								91 150		
1.1.2	Accompagner la prise en compte des paysages dans les documents et projets d'urbanisme	SM										RH
1.1.3	Réaliser un cahier des recommandations paysagères et architecturales	SM									39 900	Recrutement contractuel + RH animation
1.1.4	Contribuer à la bonne application de la loi sur la publicité, les enseignes et les pré-enseignes	DDTM/SM										RH
1.1.5	Concevoir, à l'échelle du Grand Site, des bornes de secours intégrées à l'espace naturel et au paysage	SM										RH
1.1.6	Elaborer et mettre en œuvre une démarche de valorisation des paysages du Grand Site	SM								En lien avec action 1.2.3		+ RH
1.1.7	Animer et valoriser les Observatoires Photographiques du Paysage	SM								5 700		+ RH
Axe stratégique 2 : Protection et gestion des patrimoines naturels										308 600	124 700	
1.2.1	Mettre à jour le document d'objectifs Natura 2000 (Docob)	SM									124 700	Recrutement contractuel
1.2.2	Approfondir les inventaires et suivis naturalistes pour les espèces patrimoniales	SM								3 600		+ RH
1.2.3	Gérer et entretenir les espaces naturels et les équipements d'accueil	SM								305 000		+ RH et gestion courante
1.2.4	Accompagner la prise en compte de la biodiversité dans les documents et projets d'urbanisme	SM										RH
1.2.5	Développer le pâturage pour l'entretien des milieux naturels	DP56/SM										
1.1.6	Elaborer et mettre en œuvre une démarche de valorisation des paysages du Grand Site	SM								En lien avec action 1.2.3		+ RH
1.1.7	Animer et valoriser les Observatoires Photographiques du Paysage	SM								5 700		+ RH
Axe stratégique 2 : Protection et gestion des patrimoines naturels										308 600	124 700	
1.2.1	Mettre à jour le document d'objectifs Natura 2000 (Docob)	SM									124 700	Recrutement contractuel
1.2.2	Approfondir les inventaires et suivis naturalistes pour les espèces patrimoniales	SM								3 600		+ RH
1.2.3	Gérer et entretenir les espaces naturels et les équipements d'accueil	SM								305 000		+ RH et gestion courante
1.2.4	Accompagner la prise en compte de la biodiversité dans les documents et projets d'urbanisme	SM										RH
1.2.5	Développer le pâturage pour l'entretien des milieux naturels	DP56/SM										
Axe stratégique 3 : Valorisation des richesses culturelles										272 400	4 000	
1.3.1	Valoriser le fort de Porh Puns	SM								272 400	4 000	Hors visites guidées en 3.9.3
1.3.2	Participer au projet d'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO des mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan	PDM										RH
1.3.3	Apporter un appui à la préservation et la valorisation des patrimoines culturels	SM/COMM										RH

Intitulé des actions		Pilote	Programme GSF 2019 - 2024						Etat	Dépenses par le syndicat mixte (en € TTC)		Commentaires
			2019	2020	2021	2022	2023	2024		Etat fin 2023	Investissement	
ENJEU 2 : STRUCTURER UN ACCUEIL DE QUALITE ET DURABLE										145 900	169 600	
Axe stratégique 4 : Mobilisation en faveur d'une démarche d'éco-mobilité										0	3 100	
2.4.1	Engager et animer une démarche partenariale sur la gestion des mobilités du Grand Site	SM										
2.4.2	Participer à la réflexion sur l'accessibilité à la presqu'île de Quiberon en période estivale et l'avenir du Tire-Bouchon	EPCI										
2.4.3	Concevoir et diffuser des outils d'information et de communication sur l'éco-mobilité	SM									3 100	+ RH
Axe stratégique 5 : Optimisation de l'offre de stationnement et d'accès										16 200	134 600	
2.5.1	Elaborer un schéma stratégique de gestion des aires de stationnement du Grand Site	SM									87 000	
2.5.2	Améliorer la qualité et développer les équipements d'accueil sur les aires de stationnement	SM								8 000	47 600	
2.5.3	Développer l'information et le guidage sur le stationnement	SM								8 200		
Axe stratégique 6 : Développement d'un réseau d'itinéraires doux (cycle, piéton, équestre)										63 000	31 900	
2.6.1	Accompagner la finalisation de la voie verte n°5 entre Erdeven et Gâvres	CD56										RH
2.6.2	Pérenniser et moderniser le Passeur, liaison maritime saisonnière	SM								63 000	31 900	+ RH administratif Fonctionnement : déficit cumulé d'exploitation
2.6.7	Compléter et valoriser un réseau de circulations douces permettant de desservir l'ensemble du Grand Site (littoral et rétro-littoral)	SM/ COMM/E PCI										
Axe stratégique 7 : Déploiement d'une signalétique identitaire sur le Grand Site										66 700		
2.7.1	Elaborer un schéma de signalétique	SM								31 200		
2.7.2	Installer et entretenir ces signalétiques	SM								35 500		
ENJEU 3 : OFFRIR UNE DECOUVERTE UNIQUE DES DUNES SAUVAGES										151 700	88 900	
Axe stratégique 8 : Un accueil de proximité en maison de site										121 000	-	
3.8.1	Définir et mettre en œuvre un schéma d'accueil et d'interprétation du Grand Site et de ses patrimoines	SM								72 000		
3.8.2	Ouvrir une maison de site	SM								49 000		
Axe stratégique 9 : Vivre l'expérience du lieu par des activités singulières de découverte										-	68 800	
3.9.1	Concevoir et diffuser des outils d'information et de communication pour la découverte et la sensibilisation aux patrimoines	SM									53 900	
3.9.2	Investir les réseaux sociaux	SM										RH
3.9.3	Pérenniser et diversifier le programme d'animations	SM									14 900	
Axe stratégique 10 : Mon école du Grand Site										30 700	20 100	
3.10.1	Pérenniser et renforcer les actions d'éducation au territoire	SM									20 100	+ RH
3.10.2	Concevoir des outils pédagogiques pour le public scolaire et périscolaire	SM								30 700		
3.10.3	Sensibiliser les responsables et animateurs des centres de vacances	SM										RH
Axe stratégique 11 : Bien accueillir tous les publics										-	-	
3.11.1	Concevoir une politique générale d'accueil des camping-cars	SM /EPCI /COMM										
3.11.2	Améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap	SM/ COMM										

Intitulé des actions		Pilotage	Programme GSF 2019 - 2024						Dépenses par le syndicat mixte (en € TTC)		Commentaires
			Etat						Etat fin 2023		
									Investissement	Fonctionnement (hors RH)	
			2019	2020	2021	2022	2023	2024			
ENJEU 4 : CONSTRUIRE UN PROJET DE TERRITOIRE ATTRACTIF ET INNOVANT									-	200	
Axe stratégique 12: Participation à l'élaboration, la structuration et la promotion d'un tourisme durable									-	-	
4.12.1	Mettre en place des rencontres régulières avec les professionnels du tourisme pour les sensibiliser aux valeurs du Grand Site	EPCI									RH
4.12.2	Recenser et qualifier l'offre touristique au regard des valeurs du Grand Site	SM									RH
4.12.3	Construire une stratégie d'éco-tourisme avec les partenaires institutionnels et privés	SM									
4.12.4	Promouvoir et encourager l'éco-tourisme et les démarches exemplaires	SM									
4.12.5	Valoriser les produits et savoirs-faires locaux	SM									
Axe stratégique 13: Accompagnement d'un développement maîtrisé des activités de pleine nature									-	200	
4.13.1	Poursuivre la sensibilisation des professionnels des activités de pleine nature aux richesses et enjeux du Grand Site	SM									RH
4.13.2	Mettre en réseau les acteurs des activités de pleine nature (terrestres et nautiques)	SM									
4.13.3	Construire des outils éducatifs	SM								200	RH
non réalisée partiellement réalisé ou action continue objectif atteint objectif dépassé majoritairement portée par un autre acteur Seules les actions portées directement par le syndicat mixte sont chiffrées dans ces tableaux. A ces chiffres, il faut ajouter les projets portés et financés par ses partenaires : collectivités locales, propriétaires fonciers... dont quelques exemples sont présentés en annexe.											

Mardi 17 juin

12h00 : Déjeuner, Erdeven

14h00 : Site mégalithique de Kerzerho, Erdeven

Thèmes abordés : Projet UNESCO

Acteurs rencontrés : Association Paysages de Mégalithes/Elus locaux

14h30 : Office de tourisme, Erdeven

Thèmes abordés : Sensibilisation du public/Tourisme/Partenariats

Acteurs rencontrés : Office de tourisme Baie de Quiberon/ Association Morbihan Tourisme Responsable/Elus locaux

15h40 : Roche Sèche-Kerouriec, Erdeven

Thèmes abordés : Gestion des usages/Surveillance du site /Police

Acteurs rencontrés : Gendarmerie/Office de tourisme Baie de Quiberon/Département/Elus locaux

16h45 : Belvédère de Mané Bego-Glévenay, Plouharnel

Thèmes abordés : Valorisation des points de vue/Recommandations paysagères /Valorisation du patrimoine vernaculaire/Gestion de la fréquentation/Partenariats

Acteurs rencontrés : Association pour la Sauvegarde des chemins de Plouharnel/Elus locaux

20h00 : Diner, Etel

Mercredi 18 juin

9h00 : Sables Blancs, Plouharnel

Thèmes abordés : Education au territoire/Sensibilisation/Valorisation paysagère/Génie écologique/Gestion de la fréquentation/Partenariats

Acteurs rencontrés : Education Nationale/ONF/Elus locaux

10h45 : Penthièvre, Saint-Pierre-Quiberon

Thèmes abordés : Mobilités

Acteurs rencontrés : AQTA/SNCF Réseau/Elus locaux

12h00 : Déjeuner, Quiberon

14h00 : Kerniscob, Quiberon

Thèmes abordés : Valorisation paysagère/Accompagnement des collectivités/Génie écologique/Gestion de la fréquentation

Acteurs rencontrés : Elus locaux

15h15 : Zone Artisanale de Kergroix, Saint-Pierre-Quiberon

Thèmes abordés : Valorisation paysagère/Accompagnement des collectivités

Acteurs rencontrés : Elus locaux

18h00 : Rencontre avec M. le Préfet, Vannes

Jeudi 19 juin

9h30 : Fort de Porh Puns, Gâvres

Thèmes abordés : Valorisation du patrimoine historique

Acteurs rencontrés : Elus locaux

10h45 : Maison Germaine Tillion-Kerouzine, Plouhinec

Thèmes abordés : Relations nature/culture/Biodiversité & activités militaires

Acteurs rencontrés : Conservatoire du littoral/Armée/Elus locaux

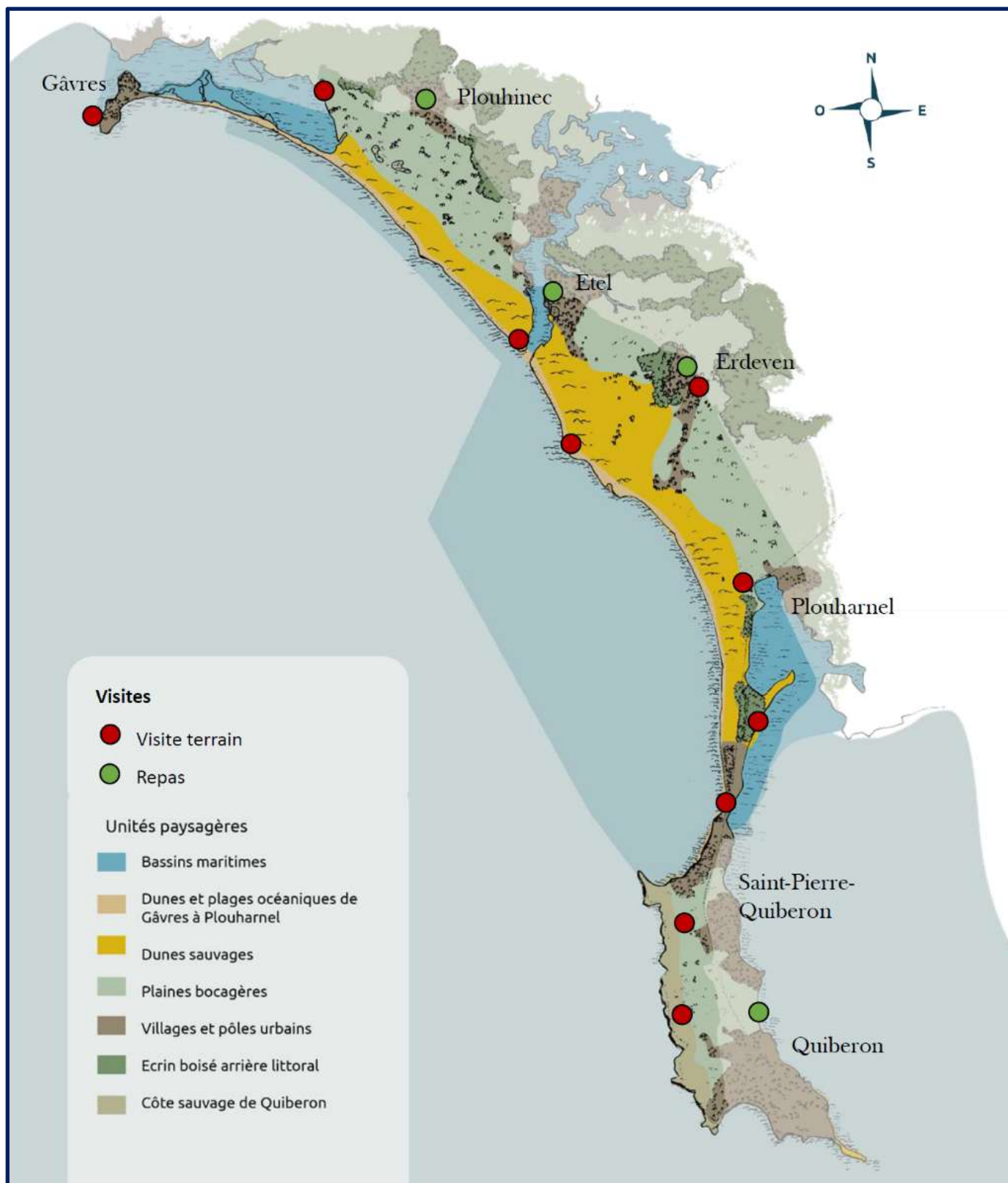
12h00 : Déjeuner, Plouhinec

14h00 : Sémaphore, Plouhinec

Thèmes abordés : Valorisation paysagère/Gestion de la fréquentation/ Mobilités et stationnements/ Génie écologique

Acteurs rencontrés : Conservatoire du littoral/Elus locaux

15h30 : Mairie, Erdeven : **Réunion bilan**





Rédacteur : Anthony HAMEL
Destinataires : Serge BENTRUP,
Isabelle POULET
Le 29/05/2026

Etat d'avancement des actions Grand Site de France depuis la visite d'inspection générale de juin 2025

Actions engagées par le syndicat mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon depuis juin 2025	Référence au programme Grand Site 2025-2032
PAYSAGE	
Requalification paysagère de l'aire de stationnement de l'arche de Port Blanc près de la zone d'activités de Kergroix (Saint-Pierre-Quiberon) (+ plantations à l'automne). En parallèle, l'intercommunalité a validé la plantation de haies pour mieux intégrer la ZA.	1.1.1
Réalisation de travaux d'encadrement des cheminements piétons et de valorisation d'un belvédère sur les dunes d'Erdeven	1.1.1
Accompagnement de la commune d'Erdeven pour la réalisation de travaux de valorisation paysagère du secteur de la plage de Kerhillio	2.1.3
La mise en place d'un itinéraire des paysages (4 boucles déjà opérationnelles) (déclinaison du schéma d'accueil et d'interprétation validé en 2022) > https://gavres-quiberon.fr/animations-et-activites/litinaire-des-paysages/	2.1.1
L'édition d'un guide sur les végétaux adapter à notre territoire (en complément du cahier des recommandations paysagères) > https://gavres-quiberon.fr/nature-et-paysages/quels-vegetaux-planter/	2.1.1
Elaboration d'un guide sur les plantes exotiques envahissantes (comment les identifier, les gérer, par quoi les remplacer) (guide en cours de finalisation parution à l'été 2026)	2.1.1
CHANGEMENT CLIMATIQUE	
Réalisation d'une étude prospective sur les impacts du changement climatique sur les paysages du Grand Site (travail mené par les étudiants Ingénieurs Paysagistes de l'Institut Agro d'Angers)	0.1.2
BIODIVERSITE	
Poursuite des suivis naturalistes avec une mise à jour des protocoles de suivis et le développement d'outils de cartographies mobiles permettant de saisir les données sur le terrain, d'actualiser et partager la base de données en direct.	1.2.2
Poursuite des actions de gestion des espaces naturels et réalisation d'études permettant d'évaluer la pertinence des actions de gestion des zones humides intradunales.	1.2.1

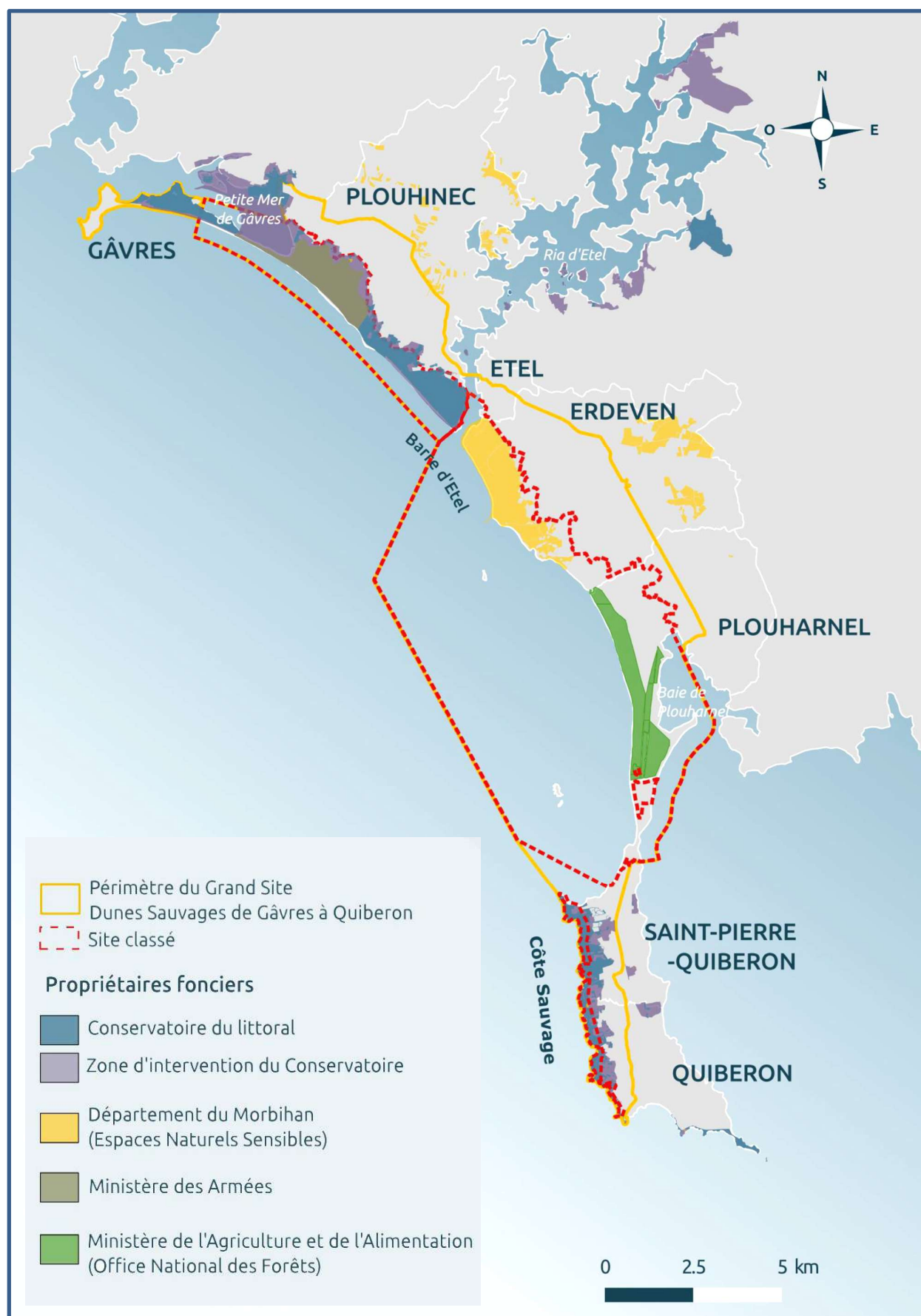
Syndicat Mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon

Parc de Keravéon 56410 ERDEVEN
02 97 55 50 89 - accueil@gavres-quiberon.fr
www.gavres-quiberon.fr

1/2

SURVEILLANCE DU SITE :	
Mise en place de réunions avec les différents services de police de l'environnement et organisation d'opérations de police interservices.	1.3.2
MOBILITES	
Travail en cours pour l'élaboration d'un schéma des mobilités et des stationnements	3.1.1
Accompagnement de la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme pour le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'exploitation d'une navette à passagers entre les ports du Magouër et d'Etel Contractualisation avec une entreprise locale (lauréate de l'AMI) pour la location du bateau et du ponton du syndicat mixte.	3.2.4
FREQUENTATION	
Mise en place de compteurs mobiles sur les sentiers	3.3.1
Réalisation d'un comptage des stationnements à l'été 2025 (3 survols avec prise de photos)	3.3.1
Réflexion (stage de 6 mois) sur la fréquentation récréative du site et ses impacts écologiques sur les plages	3.3.1
Lancement d'une étude des perceptions du Grand Site par ses usagers (actualisation de la 1 ^{ère} étude réalisée en 2014-2025 avec l'intégration de nouveaux items sur la connaissance du label Grand Site de France et l'acceptabilité des mesures de gestion) (mai à octobre 2026)	3.3.2
ANIMATION/EDUCATION	
Poursuite des interventions auprès du public scolaire et du grand public sur des sorties nature et paysage mais également avec la Voyageuse des Dunes Sauvages (outil de médiation mobile)	4.1.1
	4.2.1
	4.2.2
Acquisition de nouveaux matériels pédagogiques (silhouette d'oiseaux, plancton en 3D...)	4.2.2
COMMUNICATION	
Adoption d'une stratégie de communication	4.1.2
Recrutement d'une chargée de communication et de partenariats (contrat de 3 ans)	4.1.2 + Axe 4.3 + Axe 4.4

ANNEXE 6 - Les propriétaires fonciers sur le Grand Site



ANNEXE 7 - EVOLUTION DE LA DEMOGRAPHIE GAVRES-QUIBERON (2012-2023)

	Population en 2012	Population en 2017	Population en 2023
Gâvres	708	675	696
Plouhinec	5214	5353	5400
Etel	2040	1971	2074
Erdeven	3488	3666	4008
Plouharnel	2126	2160	2285
Saint-Pierre de Quiberon	2116	2060	2344
Quiberon	5008	4741	4876
TOTAL	20 700	20 626	21 683
		Diff. 2017/2012	Diff. 2023/2012
		- 74	+ 983
France	65 241 241	66 524 339	68 094 280